Niveau(x) d'enseignement: 7
Centre d'intérêt: 72

Numéro EDUQ : 8170199

Poitras, Françoise.

Les carences en français au collégial : le diagnostic et le choix du traitement : [rapport d'enquête] / par Françoise Poitras. -- Hull : Collège de l'Outaouais, 1980 ; Québec : Direction générale de l'enseignement collégial, Service des programmes [diffuseur].
152 p. ; 28 cm.

Code: 99-8006. Bibliographie: p. 144-152.

Cote Dewey: 440.711'714/P757c

Cote LC: PC/2068/.C38

Descripteur(s): *Enseignement correctif *Qualité du français *Attitude de l'enseignant *Didactique du français *Diagnostic *Questionnaire *Collégial (Niveau)

Face aux nombreuses carences en français relevées au niveau collégial, trois plans de recherche apparaissent: technique, sociologique et politique. C'est ce dernier plan que vise principalement ce document qui entreprend l'inventaire des moyens actuellement préconisés par les collèges pour assurer une pratique correcte de la langue. Des données sont réunies quant au dynamisme des collèges face à la question de la langue, à la pertinence d'une politique linguistique, aux étapes de l'instauration d'une telle politique, à l'attitude des professeurs devant les carences des étudiants, aux moyens utilisés par les collèges pour améliorer l'état de la langue.

Un questionnaire (reproduit en annexe) a été adressé en décembre 1979 au conseiller pédagogique et au président de la Commission pédagogique de 47 cégeps francophones et anglophones. Suite au dépouillement des réponses, des entrevues et des conversations téléphoniques ont été réalisées avec des personnes de huit cégeps dont certaines particularités méritaient une étude approfondie. Une grille d'analyse a été conçue pour l'étude de documents envoyés par des collèges concernant leur politique linguistique.

Ce rapport d'enquête présente quelques démarches types, en analyse les composantes et propose une réflexion critique susceptible d'apporter des points de repères permettant d'avancer plus sûrement. L'inertie actuelle des divers groupes concernés devra être surmontée si l'on désire mettre sur pied une véritable politique linguistique. Car la validité d'une politique réside surtout dans le fait qu'elle répond à un besoin, qu'elle est la concrétisation d'un besoin ressenti. Il est primordial d'accorder à chaque groupe de personnes la liberté et la responsabilité de formuler ses besoins et de trouver la réponse originale et personnelle à ses problèmes.

Type de document: r
Financement: Bénéficiaire - Collège de l'Outaouais

Organisme(s) source(s) - MEQ - DGEC
Programme(s) de subvention - PROSIP
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170199

Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

Les carences en français au collégial: le diagnostic et le choix du traitement

Rapport d'enquête

par

Françoise Poitras

C.E.G.E.P. de l'Outaouais

août 1980

Code de diffusion: 99-6006, 1980, 153 p.

Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication de la Direction des Services pédagogiques, du Directeur de la bibliothèque, du Conseiller en recherche et expérimentation ou en s'adressant à madame Louise Des Trois Maisons ou monsieur Gilles St-Pierre.

Ministère de l'Education
Direction générale de l'enseignement collégial
Service des programmes
Edifice "G", 19ième étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec
G1R 5A5

Tél.: (418) 643-3057

E D U Q 8170199

Les carences en français au collégial: le diagnostic et le choix du traitement

par
Françoise Poitras

Recherche subventionnée par la D.G.E.C.
dans le cadre de Prosip

INTRODUCTION

Pour un grand nombre de personnes spécialement touchées par la question: professeurs, parents employeurs, le constat des carences en français chez les étudiants du niveau collégial prend la forme d'un monolithe de doléances, de désapprobations, de dénonciations. Le poids de l'ensemble est si lourd que le chercheur se voit forcé de le décomposer en blocs maniables et en secteurs sur lesquels ses questions auront une prise. C'est-à-dire, de quoi s'agit-il, exactement quand on parle de "carences"? Quelle est l'importance du mal, quels en sont les effets? Pourquoi le problème existe-t-il? Quelles sont les causes et les responsables? Comment pense-t-on le résoudre? Quels remèdes peut-on prescrire? Quelles décisions a-t-on prises? Et enfin, quelles améliorations a-t-on provoquées?

Toutes ces questions qui visent à rendre la recherche opérationnelle décomposent la problématique en trois plans que nous appelons technique, sociologique et politique. A lui seul, chacun de ces plans est assez complexe pour fournir matière à une étude spécialisée. Pourtant, le clivage n'est que le fait d'une abstraction car la réalité nous démontre l'interpénétration des plans. Ainsi, au sujet de l'aspect technique de la langue, il faut distinguer entre les connaissances ou notions acquises et les habiletés; la pratique et l'application des connaissances. Cette distinctions entraînera des mesures incitatives ou correctives différentes autant au plan politique qu'au plan pédagogique.

Les habiletés sont variables à cause d'une répartition inégale d'aptitudes personnelles et qui plus est, elles se développent différemment selon l'apprentissage naturel et normal de la langue

par son utilisation dans le milieu familial d'abord et ensuite dans l'entourage social de l'enfant qui exige de lui des habiletés langagières de qualités fort différentes. Avant d'acquérir des connaissances scolaires, je dirais "in vitro", l'enfant acquiert par la pratique quotidienne des connaissances "in vivo", connaissances concrètes, si on peut dire, et non codifiées.

Au niveau collégial, chacun espère que le bagage de connaissances de l'étudiant devrait être suffisant pour lui permettre le développement de son habileté à s'exprimer par écrit. Effectivement, certaines notions grammaticales servent à rationaliser certaines pratiques (comme chacun sait, elles les irrationalisent parfois!), en tout état de cause, elles sont uniformes et ont fait l'objet d'un enseignement structuré et organisé à l'élémentaire et au secondaire. On peut donc les mesurer.

Quelques recherches subventionnées par la D.G.E.C. ont été effectuées sur cette question. L'analyse des erreurs le plus souvent commises et leur interprétation ont amené les professeurs du groupe Efec et du groupe Riéfec à chercher une méthode corrective qui tienne compte des habiletés acquises par tout usager de la langue et des réfractions produites lors du processus d'acquisition du code. L'erreur, ont-ils vu, ne provient pas, dans un très grand nombre de cas, de l'ignorance totale du code, mais de l'application erronée d'une règle.

C'est l'analyse du corpus des textes traités par ces chercheurs qui a permis la fabrication de tests de classement et de diagnostic des erreurs. Malgré sa complexité, l'aspect technique relevant des connaissances ou de l'application des connaissances du code grammati-

cal, de la syntaxe, de l'orthographe ou de la sémantique est sans conteste le plus commode à cerner à cause de son caractère assez précis et assez concret pour être évalué de façon scientifique. Nous disposons à cet égard d'instruments de mesure facilement accessibles. Trois tests informatisés ont été produits par le ministère de l'Education: le test de classement Téfec et les tests diagnostiques de morpho-syntaxe et de construction de la phrase. Ces tests donnent une image du degré des connaissances; ils permettent d'effectuer un classement et une évaluation quantitative et comparative.

Par contre, ces tests ne peuvent permettre une évaluation de la langue dans son aspect dynamique, personnel et créateur. Si donc on veut mesurer le degré d'habileté à utiliser la langue pour manifester une pensée structurée, il faut avoir recours à un texte produit dans des conditions spécifiques et corrigé selon une grille serrée.

Si on cherche une correction à un état langagier maladif, il est primordial de localiser le problème au plan du pouvoir, du savoir ou du vouloir. En principe, tout cet aspect technique de la langue est le fief de l'enseignement du français comme discipline et formation. Celui, au premier chef de l'enseignement dans les cours obligatoires du collégial dont le rôle et l'objectif sont d'éveiller l'intérêt pour la langue aussi bien que d'apporter des connaissances et des pratiques susceptibles d'amener l'étudiant à un usage correct et satisfaisant pour lui et les autres qui le lisent et l'écoutent.

Chacun sait que l'étudiant normal connaît des limites, et souvent des limites étroites dans sa pratique langagière; mais il est communément accepté que l'enseignement régulier doit se donner comme

objectif premier, justement, celui de les faire reculer par une pratique régulière de la lecture et de l'écriture. Il reste que l'enseignant trouve devant lui une assez grande proportion d'étudiants pour lesquels il est utopique de parler de progrès avant de les avoir amenés sur un terrain de connaissances où on pourrait tout juste espérer la survie. Nous accusons dans leur cas le manque de savoir; peut-être devrions-nous nous arrêter sur le manque de pouvoir. C'est pour ces étudiants qu'on croit plus à propos de parler de "carences" et qu'on tente d'appliquer les mesures d'urgence dites de récupération. Il s'agit pour eux d'avancer en terrain plat au collégial. Ne pensons pas à les initier à l'alpinisme!

Hélàs! la pratique de l'enseignement de la langue nous apprend que les carences existent à l'état endémique et qu'elles affectent un pourcentage dangereusement élevé de la population étudiante. Il semble qu'il faudrait envisager de dispenser à perpétuité un enseignement palliatif, que cet enseignement fasse partie intégrante de la séquence établie dans un Collège, qu'il s'y inscrive en marge, comme cours complémentaire ou qu'il se présente sous toute forme d'aide individuelle ou de service de consultation.

Or, même s'il est évident que le professeur de français accède de plain-pied à ce niveau d'influence, nous devons reconnaître qu'il n'y arrive que de façon médiate. En effet, le médiateur, le sujet et l'acteur réel est enfin l'étudiant qui actualisera le tableau à la condition seulement de prendre à son compte les principes qui guident le professeur dans son acte pédagogique. Et le problème est ici occasionné par les multiples interférences de l'environnement social où purisme et laxisme s'affrontent bruyamment à moins qu'ils ne se fassent silencieusement des pieds-de-nez à distance.

C'est toute notre société passée et présente qui se retrouve en microcosme au Collège. On voit que le problème de carences déborde le plan technique et l'enseignement de la langue pour s'étaler au plan sociologique.

Si on peut apporter un remède aux déficiences de certains étudiants désireux de s'améliorer et prêts à y mettre le temps, on ne peut prétendre faire évoluer la situation à partir de la base si on n'envisage pas le problème des relations affectives conscientes ou inconscientes que chacun entretient avec la langue. C'est une situation sociale donnée qui a produit cet état linguistique dont tant de gens s'inquiètent. Des professeurs ont pourtant enseigné et enseignent encore le français et rien ne nous justifie de croire qu'ils soient tous incompétents et qu'ils n'ont pas fait de leur mieux. Si, par ailleurs, les étudiants ont mal appris ou n'ont pas assez appris leur français, faut-il croire qu'ils ont refusé de le faire et qu'ils ont montré une mauvaise volonté concertée? Non sûrement! Et pourtant, peut-on dire que l'étudiant veut vraiment améliorer sa langue?

Analyser l'état de la langue, c'est analyser le rôle qui lui est attribué par notre société dans la vie intellectuelle, personnelle et professionnelle des individus. Cette recherche a été tentée par le département de français du Collège Sainte-Foy et par deux professeurs du Cégep Maisonneuve dans les limites de leur Collège respectif. Une enquête plus restreinte a été menée également au Cégep de Trois-Rivières et à La Pocatière. Les réponses sont sensiblement les mêmes partout. L'évaluation de la langue écrite des étudiants y est partout fortement négative.

On aurait pu s'attendre à ce que l'expression des valeurs langagières entraîne l'adhésion inconditionnée à des mesures de redressement. Or, si théoriquement presque tous les individus questionnés admettent que quelqu'un doit faire quelque chose et qu'ils le réclament même, un nombre étonnamment restreint parmi eux pensent qu'ils doivent s'impliquer dans l'action.

C'est ici que surgit le problème de ce niveau. L'écriture est un système spécialisé à l'intérieur d'un jeu plus vaste et plus large qui est celui de la langue; pour y participer, il faut être initié aux règles et il faut s'appliquer. Tout individu scolarisé en a assimilé un certain nombre bon gré, mal gré; mais le jeu est difficile et il demande une rectification continuelle. La patience et l'effort de l'étudiant ne peuvent être soutenus que si une valorisation sociale, et scolaire, les justifie et que si cette valorisation s'est manifestée clairement et fermement par une politique linguistique officielle qui stimule la volonté et la soutienne.

L'ensemble des mesures résultant d'une prise de conscience de l'état de la langue et de la responsabilité de chacun constitue le troisième aspect de la question. Il établit la synthèse des deux aspects précédents afin de se constituer comme propulseur de l'ensemble.

C'est ce troisième volet que nous avons déterminé comme terrain d'enquête et de recherche. Il s'agissait pour nous de faire l'inventaire des moyens actuellement préconisés par les Collèges aux divers paliers de décision pour assurer une pratique correcte de la langue. Ce volet de l'action devrait être dessiné d'une manière ferme et nette.

Il le serait si, pour toutes les personnes qui touchent de près ou de loin l'enseignement, la prise de conscience de la gravité du problème et des responsabilités était également un fait acquis.

Le but que nous nous étions fixé était d'obtenir suffisamment de lumière pour choisir avec discernement les moyens efficaces d'améliorer la langue dans notre Collège. Notre enquête nous a vite appris que l'établissement d'une politique linguistique pouvait être très laborieux et qu'un noeud bien serré, formé par des vues contradictoires sur le rôle attribué à soi et aux autres quant à l'apprentissage et à la correction de la langue rendait l'avancée très ardue. Nous avons alors vu que la difficulté d'instaurer une politique linguistique prend naissance au second plan de la question: au plan sociologique ou simplement psychologique.

Il faut donc revenir là pour accéder finalement au palier des mesures et des décisions. Faute d'avoir bien suivi cet itinéraire, les tentatives les plus vivantes risquent de perdre leur moelle, leurs nerfs et leur sang. Une description exhaustive de la situation linguistique au collégial devrait donc se donner pour objet trois grands champs d'enquête dont certains ont déjà été explorés mais qu'il faudrait ré-évaluer pour les percevoir dans leur ensemble et établir entre eux une articulation qui leur confère le sens d'un tableau unifié et harmonisé. Il y faudrait ... du temps.

I- La recherche: étapes et objectifs

Etapes:
- A- Lectures
- B- Questionnaires
- C- Documents
- D- Entrevues
- E- Analyse des données

Objectifs:
- A- Politique linguistique
- B- Méthodes d'apprentissage

ETAPES DE LA RECHERCHE

A- Lecture de rapports*

1- recherches sur l'état de la langue au collégial;

2- expériences pédagogiques en français écrit;

3- recherches et travaux sur les différentes méthodes pédagogiques.

B- Questionnaire**

1- Notre recherche a été amorcée par un questionnaire adressé simultanément au conseiller pédagogique et au président de la Commission pédagogique des quarante-sept Collèges publics francophones et anglophones. (Nous pensions que l'apprentissage de la langue maternelle pouvait présenter chez eux des difficultés similaires). Ces questionnaires devaient nous donner des indices

a) sur le dynamisme des Collèges quant à la question de la langue;

---

* On trouvera en annexe dans la bibliographie les titres et auteurs de ces rapports.

** On trouvera de même le texte des lettres de présentation, le questionnaire et la répartition des réponses.

b) sur la pertinence d'une politique linguistique;

c) sur les étapes de l'instauration d'une politique linguistique;

d) sur l'attitude des professeurs quant aux carences des étudiants;

e) sur les moyens utilisés par les Collèges pour améliorer l'état de la langue.

Nous cherchions à savoir surtout si, en dehors des cours réguliers de français on avait tenté des expériences pédagogiques en vue de pallier aux lacunes des étudiants. Dans la conjoncture d'un nouveau programme de français qui nous était annoncé pour une date imminente, il nous est apparu peu profitable d'insister sur les mesures actuellement mises de l'avant par les départements de français, puisque nous ne pouvions être assurée de la pertinence de ces mesures au moment où il aurait été possible de diffuser le résultat de la recherche. Dans la mesure où elles ont été identifiées toutefois, ces démarches apparaissent dans notre analyse là où nous les avons jugées significatives.

2- a) Dépouillement des questionnaires;

b) analyse des réponses.

C- Documents*

1- Lecture des documents que les Collèges nous ont fait parvenir sur leur politique linguistique;

2- analyse des documents.

D- Entrevues

Rencontres avec les personnes qui, d'après les réponses au questionnaire pouvaient nous apprendre quelque chose de plus précis sur le mode d'implantation d'une politique linguistique ou sur une innovation pédagogique.

E- Analyse des données - commentaires

PRECISIONS SUR LES OBJECTIFS

A- Politique linguistique

Si nous avons sollicité l'opinion du conseiller pédagogique et celle du président de la Commission pédagogique au sujet de la pertinence d'une politique linguistique, c'est que nous croyions que ces personnes appelées par leurs fonctions à entendre les témoignages et les opinions de l'ensemble du corps professoral étaient les mieux placées pour effectuer une synthèse des besoins et

* La liste des documents reçus paraît en annexe.

promouvoir la naissance d'initiatives, de recherches et de travaux reliés à la question de la langue. En résumé, leur opinion devait refléter une tendance générale et l'orienter.

Cette opinion n'est pas en elle-même une mesure; mais elle nous donne le degré d'intérêt que ces personnes portent à la langue et le dynamisme qu'elles sont prêtes à investir dans une action à portée pédagogique et politique.

B- Méthodes d'apprentissage

Notre intention était de savoir comment, dans le réseau collégial, un étudiant peut évoluer par rapport à la langue et comment il peut apprendre. C'est-à-dire, par quels moyens on cherche à le motiver et à le rendre autonome et responsable de son apprentissage. Est-ce que le développement des connaissances est tributaire exclusivement du contenu des cours de français? L'étudiant est-il enfermé entre les murs d'une salle de classe et l'échéance des examens? L'apprentissage est-il parfois renforcé et motivé par des activités valorisantes autres que les travaux imposés? Utilise-t-on parfois des méthodes personnalisées? Notre système permet-il le cours de valeurs non-marchandes?

L'ensemble de ces questions dépasse le cadre de notre enquête; il indique l'orientation de la réflexion pédagogique qui l'a précédée et qui lui survivra. Nous avons cherché à savoir quelles pratiques existent présentement dans les Collèges. Dans cette partie de notre enquête, nous nous en tiendrons à l'ordre des faits et des chiffres qui nous ont été communiqués. Nous rapporterons ce que nous avons appris au sujet de leur aménagement, des services que ces méthodes proposent, du matériel pédagogique qu'elles exigent,du local, du nombre d'heures d'activité, de la fréquentation étudiante.

II- Synthèse des principales réponses au questionnaire

Question

1- En tant que - conseiller pédagogique
- président de la Commission pédagogique
- professeur de français, (il est arrivé que l'un des deux destinataires ait chargé un professeur de répondre à sa place au questionnaire; nous tenons compte ici de cette distribution des réponses).

Croyez-vous qu'une politique officielle au sujet de la langue doive être définie dans un Collège?

	conseiller pédagogique	président de la C.P.	professeur de français	Total	%
oui, certainement	15	7	4	26	83.9
oui, peut-être	4	0	0	4	12.9
je ne sais pas	0	0	0	0	
non, je ne crois pas	0	0	0	0	
non, certainement pas	0	0	0	0	
aucune réponse	1	0	0	1	3.2
Total /31 répondants	20	7	4	31	

Question

2- Voulez-vous expliquer les raisons de votre réponse?

	conseiller pédagogique	président de la C.P.	professeur de français	Total	%
Constatations:					
-piètre qualité de la langue écrite	4	2	3	9	29
-préoccupation de la D.G.E.C. et du gouvernement actuel	1	1		2	6.5
Souhaits:					
-implication du milieu,	6		2	9	29
-cristallisation des attentes de chacun		1			
-respect de la langue dans les travaux des étudiants	2			2	6.5
-systématisation dans les interventions auprès des étudiants	5	5		10	32
-encadrement et renforcement de toute intervention pédagogique	5	3		8	26
-interdépendance des interventions d'ordre administratif et éducatif	2	1		3	9.7

	conseiller pédagogique	président de la C.P.	professeur de français	Total	%
Effets:					
-image de l'institution francophone	4			4	13
-doute de l'efficacité réelle sur la langue (mise en doute d'une politique officielle)	3			3	9.7

Question

3- Une politique linguistique est-elle présentement définie et appliquée dans votre Collège?

oui	10	33.3%
non	20	66.7%
Total	30 Collèges	

Note: Pour cette réponse, nous tenons compte du nombre total de Collèges et non du nombre de répondants. Nous avons dû trancher pour régler le cas de ce Collège où une personne répond oui et l'autre, non, à la même question. Nous avons conclu que le politique avait pu être définie mais qu'elle était oubliée et que, en tout cas, elle n'était pas officielle.

4- Une politique est-elle présentement à l'étude?

oui	15	75%
non	5	25%
Total	20 Collèges n'ayant pas de politique	

Question

5- Qui a pris l'initiative de demander expressément que cette politique soit établie? (Il s'agissait de cocher les cases appropriées).

		%
- le département de français	11	44
- le département de français et la direction des services pédagogiques	1	4
- le département de français, quelques départements et la direction des services pédagogiques	2	8
- le département de français et un membre de la Commission pédagogique	1	4
- le département de français, un membre de la Commission pédagogique, le conseiller pédagogique et la direction des services pédagogiques	1	4
- un ou plusieurs membres de la C.P.	4	16
- le conseiller pédagogique	1	4
- la direction des services pédagogiques	2	8
- l'assemblée des coordonnateurs	1	4
- sans réponse	1	4
Nombre total de Collèges	25	

Question

17- Avez-vous mesuré les changements que votre politique linguistique a apportés?

oui	2
non	8

18- En êtes-vous satisfaits?

oui, entièrement	0
oui, suffisamment	1
oui, partiellement	6
non, pas suffisamment	1
non, pas du tout	0
nous ne pouvons nous prononcer	2

Question

20- Pourriez-vous donner le pourcentage approximatif des professeurs qui (dans l'ensemble du Collège) accordent de l'importance à la langue orale ou écrite de leurs étudiants?

81% - 99%	2	6.4%
61% - 80%	11	35.4%
41% - 60%	9	29 %
21% - 40%	4	13 %
0% - 20%	1	3.2%
sans réponse	4	13 %

21- Quel est, selon vous, et de façon approximative, le pourcentage des professeurs qui manifestent concrètement leurs exigences au sujet de la qualité de la langue jusqu'à faire recommencer les travaux, ou à soustraire des points dans les travaux des étudiants?

81% - 99%	1	3.2%
61% - 80%	3	9.7%
41% - 60%	7	22.6%
21% - 40%	9	29 %
0% - 20%	7	22.6%
sans réponse	4	13 %

Question

22- Nous aimerions savoir si, en dehors de ses cours de français, l'étudiant peut utiliser une méthode quelconque d'apprentissage et comment vous appelez cette méthode. Existe-t-il dans votre Collège? (cochez toutes les cases appropriées).

- un atelier de français	1
- un centre de dépannage en français	3
- une clinique de la langue	0
- un centre d'apprentissage en français	0
- un laboratoire de français	1
- un service de consultation	4
- un système de tutorat	1
- autres (précisez, s'il y a lieu)	
principe de la double correction	1
cours d'appoint, méthode non précisée	1
cours d'appoint, méthode Riéfec	6
nombre de Collèges qui utilisent une méthode quelconque	14
nombre de méthodes différentes	8
nombre total de services offerts par ces méthodes	18

Note: nous apporterons des précisions dans un chapitre subséquent.

III Analyse des relations entre les principales réponses

Après avoir observé que les deux raisons majeures invoquées en faveur de l'instauration d'une politique linguistique étaient 1° la piètre qualité de la langue écrite des étudiants et 2° la nécessité d'impliquer tout le milieu dans le processus d'amélioration, il nous a paru intéressant de rapprocher ces réponses de celles que nous avons reçues à nos questions 20 et 21 en complétant ces dernières avec les données d'ordre géographique et démographique ajoutées aux renseignements que nous possédons quant à l'existence de cours normatifs. Nous rapprocherons le pourcentage des professeurs qui pénalisent les fautes du fait de l'existence d'une politique linguistique dans un Collège.

10 Collèges ont déclaré avoir une politique: 2 Collèges anglophones et 8 francophones. Voici pour les 8 Collèges francophones les pourcentages qui nous ont été donnés.

Collège	population étudiante	% des profs qui accordent de l'importance à la langue	% qui le manifestent concrètement
Saint-Hyacinthe	1614	61 - 80	61 - 80
Manicouagan	968	61 - 80	41 - 60
François-X. Garneau	2886	61 - 80	41 - 80
La Pocatière	1071	61 - 80	41 - 60
Matane	966	21 - 40	0 - 20
Chicoutimi	3107	41 - 60	41 - 60
Saint-Félicien	739	61 - 80	61 - 80
Trois-Rivières	4732	61 - 80	41 - 60

Constats

1- Dans aucun de ces Collèges,on n'évalue à plus de 80% le nombre de professeurs qui accordent de l'importance à la langue.

2- Dans deux Collèges seulement le même nombre de professeurs qui accordent de l'importance à la langue le manifestent concrètement en pénalisant les fautes.

3- Ces deux Collèges sont des petits Collèges: effectifs 1614 et 739.

4- Aucun de ces Collèges n'est situé dans une grande ville.

5- Un de ces Collèges n'offre pas de cours de grammaire,ni obligatoire,ni facultatif.

6- L'autre Collège offre un "cours complémentaire obligatoire" de français écrit pour un minimum de 3 classes/session à un nombre restreint d'étudiants. Par ailleurs, les professeurs du département de français sont disponibles en permanence et les étudiants sont bien encadrés.

Pour les autres Collèges, 5 nous ont donné la même diminution-20%-entre l'intérêt pour la langue et la mesure corrective.

1- Les effectifs étudiants sont très différents: 966 - 968 2886 - 1071 - 4732. Donc 3 petits Collèges, 1 moyen et 1 grand.

1 Collège offre un cours normatif obligatoire;
1 Collège offre un cours normatif complémentaire obligatoire;
1 Collège offre un cours normatif individualisé obligatoire;
2 Collèges offrent un cours normatif complémentaire facultatif.

1 seul Collège nous a indiqué un équilibre des pourcentages, il s'agit d'un Collège moyen qui offre un cours normatif obligatoire.

Constat

1- Nous voyons que, dans l'ensemble des professeurs du Collège, le nombre de ceux qui manifestent des exigences à l'égard de la langue diminue et que, d'autre part, le département de français accentue ses interventions normatives sous forme de cours intégrés ou non à la séquence.

Nous avons fait subir les mêmes interrogations aux 15 Collèges qui sont en voie de définir leur politique linguistique. 5 d'entre eux n'ont pas cru bon de risquer un chiffre, nous interrogerons alors les 10 Collèges qui se sont prononcés.

Collège	population étudiante	% des profs qui accordent de l'importance à la langue	% qui le manifestent concrètement
Ahuntsic	4641	---	---
Bois-de-Boulogne	2703	61 - 80	41 - 60
Edouard-Montpetit	4481	81 - 99	81 - 99
Limoilou	5143	---	---
Maisonneuve	4565	61 - 80	21 - 40
Nord-Ouest	2196	41 - 60	21 - 40
Outaouais	3204	61 - 80	21 - 40
Région de l'Amiante	1504	41 - 60	21 - 40
Rimouski	3956	41 - 60	41 - 60
Rivière-du-Loup	1550	---	---
Alma	1316	---	---
Jonquière	3429	---	---
Saint-Jean	2109	41 - 60	21 - 40
Sherbrooke	4427	41 - 60	0 - 20
Valleyfield	1664	41 - 60	0 - 20

2 petits Collèges, 4 moyens et 4 grands.

Constat

1- L'écart entre la constation des lacunes et l'action entreprise est ici plus important. Dans le groupe des Collèges qui avaient une politique officielle l'écart était de 11%, dans ce groupe il est de 24%.

Note: On peut rapprocher de cette constation établie pour dix-huit Collèges, la remarque faite par J.M. Rousseau de François-Xavier Garneau au sujet de la diminution de l'écart dans son Collège. On peut donc présager que l'instauration d'une politique officielle amènera de 15% à 20% de plus de professeurs à tenir compte de la langue dans leurs corrections.

2- Dans le tableau des Collèges qui ont une politique, aucun écart n'excédait 20%; dans le second tableau 4 Collèges sur 8 reconnaissent un écart de 40%.

3- Parmi les Collèges qui préparent une politique 8 Collèges sur 10 offrent des cours normatifs sous les formes obligatoires ou complémentaires connues.

Le dernier tableau nous fera voir la situation des Collèges qui n'ont pas de politique et qui déclarent ne pas en préparer.

Collège	population étudiante	% des profs qui accordent de l'importance à la langue	% qui le manifestent concrètement
Joliettte	1849	0 - 20	0 - 20
Lévis-Lauzon	2742	81 - 99	0 - 20
Saint-Jérôme	2371	21 - 40	0 - 20
Montréal (non identifié)	?	41 - 60	0 - 20
Montréal (non identifié)	?	21 - 40	0 - 20

Nous remarquons dans ce tableau une grande disparité dans les % des professeurs qui accordent de l'importance à la langue mais l'uniformité dans le % de ceux qui tiennent véritablement compte de la langue dans les travaux.

L'écart est ici de 32%; mais les % de la dernière colonne sont sans doute encore plus significatifs en eux-mêmes.

Nous savons que l'un des Collèges identifiés offre un cours normatif obligatoire et les deux autres, un cours complémentaire facultatif.

Conclusion

Nos données sont trop approximatives pour que nous nous permettions une conclusion absolue; mais elles peuvent certainement nous permettre d'espérer que la définition d'une politique linguistique dans un Collège amène chez un certain nombre de professeurs une attitude plus ferme dans leurs exigences en matière de langue écrite chez les étudiants.

IV- Les documents

A- Classement

B- Inventaire

C- Analyse

Collèges nous ayant fait parvenir des documents.	Nombre de documents	Nombre de pages
Ahuntsic	2	7
Bois-de-Boulogne	3	11
Saint-Hyacinthe	1	19
Champlain	20	666
Manicouagan	2	13
François-Xavier Garneau	16	88
John Abbott	1	22
La Pocatière	5	89
Limoilou	3	24
Maisonneuve	2	30
Matane	1	1
Nord-Ouest	1	5
Outaouais	1	3
Région de l'Amiante	2	11
Rimouski	7	49
Chicoutimi	2	28
Jonquière	2	10
Saint-Félicien	1	6
Trois-Rivières	4	18
Vanier	2	63
Total 20 Collèges	78	1163

Méthode de lecture des documents

Les documents que nous avons reçus étaient nombreux et variés dans leurs intentions, leur longueur et leur forme. Il fallait d'abord les classer selon leur sujet: politique linguistique ou méthode d'apprentissage.

Pour les documents qui concernent la politique linguistique, nous avons fait un partage selon la phase de l'instauration d'une politique linguistique qui s'y trouve décrite.

A- Ainsi, certains documents décrivent uniquement la politique du département de français au sujet de la correction du français écrit, dans les travaux des étudiants. C'était la première étape de l'instauration d'une politique linguistique dans un Collège.

B- Un certain nombre de rapports s'en tenaient à la description d'une enquête menée dans le Collège; quand cette enquête était restreinte et faisait partie d'un autre type de documents, nous ne l'en avons pas extraite.

C- Un petit nombre de documents se présentaient comme un rapport de comité d'étude; ils n'avaient pas de caractère définitif et officiel. Nous les avons distingués des autres rapports.

D- Un autre groupe de textes étaient composés d'un rapport de comité complété par des recommandations. Ces textes pouvaient être considérés comme l'ébauche d'une politique linguistique, comme un document de travail ou de consultation.

E- Enfin, certains documents comprenant parfois également un rapport portaient des recommandations fermes et pouvaient à titre plus ou moins officiel être considérés comme des textes de politique linguistique dans un Collège. Certains textes donc, revêtent ce caractère bien que leur teneur soit peu élaborée. D'autres, par ailleurs ont une forme tout à fait achevée.

F- Les documents émis par un comité de Bois-de-Boulogne représentent les étapes et les paliers de l'animation du milieu en vue de l'implantation d'une politique. Alors que la chronique linguistique du Collège de La Pocatière suit l'établissement officiel de la politique.

G- L'ensemble des rapports d'étape rédigés par Jean-Marie Rousseau, l'animateur linguistique du Collège François-Xavier Garneau peuvent être considérés comme des moyens d'animer le milieu en même temps qu'ils fournissent une certaine évaluation de la politique linguistique.

Répartition des documents selon la nature de leur contenu

A- Politique du département de français

Collèges	Nombre de documents	Nombre de pages
Bois-de Boulogne	1	2
François-Xavier Garneau	1	3
Limoilou	2	8
Région de l'Amiante	1	2

B- Rapports d'enquête préliminaire

Maisonneuve	2	30

C- Rapports de comités formés pour l'étude d'une éventuelle politique linguistique

François-Xavier Garneau	2	5
La Pocatière	3	23

D- Rapports de comités incluant des recommandations

Nord-Ouest	1	5
Outaouais	1	3
Rimouski	4	38
Chicoutimi	1	11
Jonquière	1	7
Trois-Rivières	4	18

E- Recommandations et texte d'une politique

Saint-Hyacinthe	1	19
Manicouagan	2	13
François-Xavier Garneau	2	23
La Pocatière	1	54
Matane	1	1
Région de l'Amiante	1	9
Rimouski	3	11
Chicoutimi	1	17
Jonquière	1	3
Saint-Félicien	1	6

F- Animation et plan d'action

Bois-de-Boulogne	2	9
La Pocatière (chronique de langue)	?	12

G- Rapports d'étape, évaluation

François-Xavier Garneau	8	43

H- Politique d'enseignement; cours réguliers ou complémentaires

François-Xavier Garneau	3	14
John Abbott	1	22
Limoilou	1	16
Vanier	2	63

I- Centre de dépannage

Ahuntsic	1	7

J- Centre d'apprentissage

Champlain	20	666

Grille d'analyse

Dans leur diversité de forme, les 53 documents constitués de 405 pages de texte que nous avons lus rapportaient tous de manière succinte ou élaborée la démarche de la préparation et de la définition d'une politique linguistique. Nous devions trouver entre eux des points communs de façon à fabriquer une grille d'analyse,et des documents,et de la démarche qu'ils décrivent.

Nous avons constaté que ces textes nous donnaient en fait une réponse rédigée et parfois complexe à un certain nombre d'interrogations du questionnaire au sujet de la politique linguistique, nous avons donc réparti notre analyse selon la grille suivante:

1- l'implusion qui a enclenché le travail;
2- la formation du premier comité de travail;
3- l'enquête préliminaire;
4- la rédaction de la politique, le texte même;
5- l'adoption de la politique;
6- l'application, la responsabilité;
7- la durée totale du processus;
8- l'évaluation des résultats.

Il restait à inventorier et à analyser le contenu même des politiques linguistiques en partageant les mesures préconisées selon le groupe de personnes qu'on voulait atteindre et selon les paliers de décision.

Le contenu d'une politique linguistique

Même s'il est arrivé dans trois documents qu'on se soit préoccupé du sort de la langue parlée, on n'a guère préconisé de mesures précises pour l'améliorer sinon la présence d'un certain souci. Les politiques linguistiques donc, visent presque exclusivement la langue écrite. Laquelle?

- Celle des étudiants dans leurs travaux;
- celle des professeurs dans leurs plans de cours, leurs examens, leurs notes de cours et leurs documents;
- celle du personnel de soutien;
- celle de l'affichage;
- celle de l'administration.

Pour arriver à l'amélioration souhaitée, on recommande des mesures qui touchent:

- les étudiants;
- les professeurs de français spécialement;
- les professeurs de toutes les disciplines;
- le personnel de soutien;
- les administrateurs.

Moyens préconisés pour l'atteinte des résultats

A- But visé: qualité de la langue chez tout le personnel.

Moyens: 1° Embauche d'un personnel compétent en français;

2° encouragement à l'amélioration et au perfectionnement selon des formules de cours diversifiées;

3° organisation d'un centre de documentation linguistique et d'un service téléphonique avec l'Office de la langue française;

4° distribution de grammaires et de dictionnaires dans les bureaux (sur demande);

5° service de consultation d'un animateur linguistique.

B- But visé: correction de la langue des étudiants.

Moyens: 1° Création de cours de français écrit;

2° signalisation des fautes et pénalisation;

3° reprise du travail et correction des fautes; remise totale ou partielle des points enlevés;

4° usage de grammaire et de dictionnaire lors des travaux et des examens;

5° aide personnelle: service de consultation ou centre de dépannage.

C- But visé: implication de tous les professeurs.

Moyens: 1° Exigence de la formulation d'une politique linguistique départementale (tous les départements);

2° exigence de la mention de cette politique dans chacun des plans de cours dans toutes les disciplines;

3° utilisation d'une grille de correction uniforme; d'un guide uniforme de présentation matérielle des travaux;

4° soutien ou aide d'un animateur linguistique pour:

a) la formation des politiques départementales;

b) la correction des examens, documents, notes de cours;

c) évaluation libre et confidentielle du français.

D- But visé: correction de la langue de l'affichage.

Moyen: Vérification des textes par un service "ad hoc".

E- But visé: valorisation de la langue

Moyens: 1° Utilisation de manuels français, sauf s'il y a réelle impossibilité.

2° choix du manuel selon la qualité de la langue;

3° installation d'une salle de lecture;

4° organisation

a) d'une semaine du livre;
b) d'une semaine de la bibliothèque;
c) d'une chronique de la langue.

V Analyse critique des moyens choisis

Nous ferons la critique des moyens choisis dans l'ordre où nous les avons présentés.

A- 1° La compétence en français du personnel

C'est un truisme de dire qu'un professeur ne peut corriger la langue de ses étudiants s'il n'a pas réussi à corriger la sienne; et on ne peut décemment pas demander aux étudiants ce qu'on n'a pas demandé à leurs professeurs. La compétence en français est donc très importante, mais...

Mais on peut objecter qu'on engage un professeur pour sa compétence dans sa discipline, d'abord; et même si on veut bien manifester cette exigence pour l'embauche future du personnel, on ne peut revenir sur le passé; et le personnel est ce qu'il est.

Donc, s'il est bon que cette exigence apparaisse dans une politique linguistique, il faut reconnaître que ses effets sont limités.

2° Perfectionnement en français de tout le personnel

Cette mesure qui favorise le perfectionnement en français de tout le personnel, quelle que soit sa fonction accepte la réalité existante mais cherche à l'améliorer; c'est une mesure à caractère réaliste et positif. Toute-

fois, elle doit rester très souple et respecter le bon vouloir des gens; car il n'est pas facile d'admettre qu'on a des lacunes et encore moins facile de se décider à les corriger. Encore faut-il avoir été placé dans une situation où nos faiblesses nous paraissent graves et où paraît évident l'avantage de les corriger.

Nous voyons que le perfectionnement du personnel est tributaire de mesures prioritaires qui le rendent désirable.

3° Organisation d'un centre de documentation linguistique

Il va sans dire que l'importance de cette documentation dépend des besoins et des ressources des Collèges. Mais, réduite au minimum, cette mesure répond à la nécessité d'avoir un accès facile et commode à de bons manuels de référence: grammaires, dictionnaires, lexiques. On ne peut demander une surveillance constante de la langue si on ne fournit pas les ouvrages de consultation adéquats.

4° La distribution de grammaires et de dictionnaires sur demande des professeurs et du personnel non-enseignant remplit le même rôle que la recommandation précédente.

5° Service de consultation de l'animateur linguistique

La création du poste d'animateur linguistique a fait suite à une recommandation du département de français au CEGEP François-Xavier Garneau. Le poste reste une exclusivité de ce Collège: le professeur qui l'assume est dégrevé à trois-quarts de tâche et le financement est assuré par le comité de perfectionnement et par le Collège. Le service de consultation auprès du personnel ne constitue qu'une partie de sa tâche.

Le poste étant créé, certains professeurs ont fait corriger des textes, des notes de cours etc. La consultation sur ce sujet n'est pas obligatoirement associée à la création d'un poste; il reste qu'elle devrait être disponible sous la forme que chaque Collège décide d'adopter. De même, la charge d'animateur linguistique peut comporter des tâches différentes de celles définies à François-Xavier Garneau.

B- 1° Les cours de français écrit

Cette mesure relève de la décision des Services pédagogiques et du département de français. Toutefois, il importe de voir quelle forme d'enseignement normatif le département de français est prêt à offrir afin d'y ajuster les autres mesures favorisant l'acquisition des connaissances de base nécessaires à la correction de la langue écrite.

A ce sujet, trois formules ont été adoptées par les Collèges. La première consiste à imposer un cours de grammaire comme premier cours obligatoire à tous les étudiants. La deuxième, selon des modalités diverses offre ou impose un cours de français écrit, le plus souvent selon la méthode Riéfec aux seuls étudiants jugés les plus faibles. La troisième formule consiste à ne donner aucun cours normatif et à s'occuper de la grammaire lors de la correction des travaux individuels.

Nous savons que 15 Collèges francophones sur 40 (les anglophones ont des programmes spécifiques et gradués de langue écrite) offrent un cours normatif obligatoire comme premier cours. Toutefois, la notion de "normatif" varie selon les Collèges. Pour certains, il signifie exclusivement: grammaire, analyse, exercices, dictée; pour d'autres, cet aspect cède le pas à la rédaction de textes.

17 Collèges offrent des cours aux étudiants faibles seulement dépistés par les tests Téfec ou de morpho-syntaxe ou par les professeurs.

8 Collèges n'offrent pas de cours dit "normatif".

Le cours de grammaire

Nous n'allons pas laisser entendre qu'un étudiant n'a plus rien à apprendre à ce sujet après ses études secondaires, loin de là! Mais, nous allons poser la question: quels sont ses besoins de connaissances grammaticales au collégial? Nous répondons: si tous les besoins étaient les mêmes, un cours uniforme s'imposerait, sinon, une formule stéréotypée peut être équitable pour certaine catégorie d'étudiants et être ennuyeuse ou inadéquate pour d'autres. En général, ce sont les cas extrêmes qui sont négligés: les plus faibles qui auraient le plus besoin d'une aide qui ne les a pas rejoints et les plus formés qui avaient besoin d'un stimulant qu'on leur a refusé.

Le plus souvent ce cours est uniforme parce que le classement des étudiants s'est avéré insatisfaisant ou impossible. Aucun des Collèges que nous avons interrogés ne se fie entièrement à un test informatisé (le Téfec ou des tests de provenance américaine pour les collèges anglophones) pour un classement tout à fait juste; il reste que ces tests rendent service et qu'on les fait passer. On s'appuie toutefois avec plus d'assurance sur le texte écrit par l'étudiant et corrigé selon une grille uniforme. Ce mode d'évaluation est déclaré le plus valable à l'unanimité.

Pourquoi classer les étudiants?

Pour leur dispenser l'enseignement dont ils ont effectivement et réellement besoin! On a dit que le système de classification et de voies qui en résulte représentait une injustice. L'absence de distinction entre les besoins des étudiants en provoque une autre! La justice étant de donner à chacun selon ses besoins, le contenu d'un cours normatif, si tant est qu'on en instaure un ne peut être le même pour tous les étudiants.

Quand classer les étudiants?

Le classement "à priori" effectué selon les tests passés au printemps ou à l'été permet l'organisation des horaires mais il laisse échapper un certain nombre d'étudiants qui ne se sont pas présentés au moment voulu. C'est toutefois la solution administrative adoptée par les Collèges anglophones qui dirigent alors les étudiants vers le cours de langue écrite qui correspond à leur formation.

Le classement "à posteriori" effectué à partir de test passés dans les premières semaines de cours n'a pas encore été tenté mais il serait intéressant d'en faire l'expérience. Si trois professeurs travaillaient selon le même horaire ils pourraient répartir leurs étudiants en trois types de cours selon le classement et les besoins sans aucune intervention administrative dans les horaires d'étudiants.

Cette mesure aurait l'avantage de donner aux étudiants moyens et forts un cours intéressant qui les stimule;et aux plus faibles, un enseignement qui arrive à les faire avancer et leur permette d'atteindre un seuil minimal d'habileté à écrire, Nous pensons que cette formule peut être retenue pour les étudiants très faibles et même conjuguée avec le cours de français écrit offert en cours complémentaire.

Les cours complémentaires de français écrit.

Dispensés selon la méthode Riéfec qui ne permet pas le nombre de 37 étudiants par classe qu'on nous attribue dans les cours obligatoires, ces cours ne peuvent être offerts qu'avec la collaboration des autres professeurs qui se dévouent et acceptent une surcharge.

Les professeurs des différents Collèges qui ont adopté cette formule sont satisfaits des résultats obtenus chez les étudiants faibles. Mais l'inscription à ces cours étant souvent libre, les étudiants les plus faibles et qui en avaient le plus besoin ne s'en sont pas prévalus.

2° Signalisation des fautes et pénalisation

Cette mesure est la première mesure préconisée par les départements de français de tous les Collèges interrogés, du moins, celle de la signalisation des fautes; la pénalisation apparaissant à plusieurs comme intégrée à la note d'un travail.

Il faudrait certainement distinguer entre l'impératif d'une correction positive de la langue dans les travaux de français et la valeur d'appel à l'attention, de redressement, d'alerte dans les travaux des autres disciplines. La signalisation des fautes et la pénalisation, voire l'utilisation d'une grille de correction sont recommandées par le département de français et appliquées de façons diverses et personnelles par les autres départements.

Les départements de français sonts très réalistes quand ils demandent à leurs collègues des autres départements de signaler leurs fautes aux étudiants. Comment pourraient-ils soutenir à leurs étudiants que les gens notent leurs fautes et les déprécient à cause d'elles si les autres professeurs, par leur "bonté d'âme" leur prouvent le contraire?

Si la pénalisation est une mesure discutable, la signalisation des fautes est une mesure qui doit nécessairement découler d'une politique linguistique.

3° Reprise du travail, correction des fautes, remise des points

Les trois mesures n'ont certes pas la même justification ni le même impact. La reprise d'un travail jugé inacceptable relève d'une simple politesse ou d'une dignité que l'étudiant a bafouée par ignorance ou par négligence: elle s'impose. La correction des fautes est naturellement exigible dans les travaux de français, mais dans les autres disciplines elle ne s'accompagne pas des mêmes exigences de justification . Reste qu'elle force l'étudiant à s'enquérir de la forme correcte. Quant à la récupération des points, totale ou partielle il faut reconnaître avec l'expérience qu'elle constitue souvent la seule motivation aux deux mesures précédentes pour l'étudiant à la condition que la pénalisation ait été assez forte pour le mettre en danger. On nous a affirmé à plus d'une reprise qu'une pénalisation qui n'excède pas 10% a rarement d'impact sur la correction de la langue.

4° Usage de la grammaire et du dictionnaire

La mesure est positive et ne demande pas de commentaire, à notre avis.

5° Aide personnelle: service de consultation ou centre de dépannage

Même si on préconise un cours normatif à la première session pour permettre à l'étudiant d'acquérir ou de reviser les connaissances de base qui lui font défaut, cela n'implique pas pour autant le postulat que tous les étudiants auront une connaissance parfaite qui s'actualisera automatiquement dans la pratique et qu'ils ne feront plus jamais de fautes au cours des trois autres sessions.

Le bon usage du français ne s'apprend que par la pratique et,peut-être,les difficultés qu'on rencontre et les fautes que l'on commet. Si on veut signaler ses fautes à l'étudiant et si on exige qu'il les corrige, il faut lui offrir les services d'aide qui lui apportent la lumière dont il a besoin et ceci de façon ponctuelle et continuelle tout au long de ses études.

Un service d'aide, peu importe le nom qu'on choisit de lui attribuer paraît une mesure "sine qua non" à l'établissement d'une politique linguistique. La formule et les modalités de fonctionnement dépendront des couleurs du Collège.

C- 1° Formulation d'une politique linguistique départementale.

Les différentes disciplines d'un Collège ne requièrent pas les mêmes aptitudes langagières au sujet du vocabulaire et de l'élaboration du texte; toutes cependant exigent la même structure claire et logique de la phrase, la même orthographe d'usage, la même orthographe grammaticale. Et sur ces questions, toutes les disciplines peuvent avoir les mêmes exigences strictes. Il appartient toutefois à chaque département de décider comment il imposera ses exigences.

L'essentiel est que cette affirmation soit posée car toute politique linguistique dans un Collège a sa source dans ces décisions multiples et convergentes.

2° Mention de cette politique dans chacun des plans de cours dans toutes les disciplines

Que cette mention n'apparaisse pas comme une formalité tatillonne! A moins que les professeurs ne distribuent leur plan de cours avec la recommandation de le jeter immédiatement au panier! Cette mention a rappelé au professeur la nécessité de la congruence dans l'action pédagogique et sert d'aide-mémoire aux étudiants qui finissent très vite, comme on sait, à accepter le laisser-aller comme naturel.

La mention des exigences linguistiques dans un plan de cours, de même que le rappel de la personnalité du département à ce sujet témoigne de la présence et de la vitalité d'une politique linguistique dans un Collège.

3° Utilisation d'une grille de correction uniforme, d'un guide uniforme de présentation matérielle des travaux.

Il semble que le guide de présentation des travaux soit chose répandue dans la plupart des Collèges. Il permet certainement d'apprendre à l'étudiant une "tenue" dans ses travaux: chose dont certains n'ont pas la moindre idée. La forme extérieure d'un travail va certainement de compagnie avec la tenue linguistique. Inutile d'insister.

L'utilisation d'une grille de correction uniforme est souhaitée et favorisée dans un certain nombre de Collèges. Cette grille semblerait faciliter la correction. En fait, elle nous paraît adventice et nous ne pouvons nous prononcer sur sa pertinence car nous n'avons aucune donnée sur la question, aucun Collège ne nous a donné d'indice.

4° Soutien ou aide d'un animateur linguistique

Ce moyen comporte deux données 1° celle de l'aide, 2° celle de la charge ou du poste. La première donnée nous a semblé (à l'analyse des documents concernant l'implantation des politiques linguistiques) la condition primordiale du succès ou de l'échec. Les plus belles recommandations formulées sur papier n'ont jamais véritablement constitué une politique linguistique. Seule, l'application réelle peut être tenue pour valable et quelles que soient ses limites. Or, l'application d'une politique linguistique exige des soins attentifs et aimants: ils impliquent la détermination, la tenacité, l'adresse et le tact et le dynamisme d'une ou de plusieurs personnes.

Sans ces personnes, si on laisse aller les choses, les papiers se couvrent de poussière et on les oublie... Nous avons vu des belles politiques un peu jaunies!

Nous aimerions souhaiter que chaque Collège invente une formule d'aide personnelle et originale.

D- Correction de la langue de l'affichage

La question est d'ordre administratif, du moins en ce qui concerne les droits d'affichage; il appartient donc à ces instances de voir à la correction du français. Cette mesure s'impose et ne doit pas revêtir de difficulté spéciale si elle est appliquée avec constance et fermeté.

E- Valorisation de la langue

1° Utilisation de manuels français

Des enquêtes ont révélé que dans certaines techniques, les manuels scolaires en langue française ne répondent pas tous aux exigences pédagogiques et que, par ailleurs, beaucoup de traductions ne satisfont pas aux normes linguistiques. C'est la raison pour laquelle en électrotechnique, dans les Cahiers de l'enseignement collégial, 74% des volumes suggérés sont en anglais et 42% des volumes en informatique. La même insatisfaction existe en Technique de secrétariat; on nous a signalé cette lacune en Techniques infirmières également.

C'est le souci de la qualité pédagogique qui justifie l'utilisation du manuel en langue anglaise. Il n'y a pas semble-t-il d'inconséquence de la part des professeurs dans leur choix. Ce n'est donc pas cette recommandation d'une politique linguistique locale qui peut changer leur pratique mais seulement celle d'une politique linguistique gouvernementale. Nous savons que l'Office de la langue française travaille en collaboration avec le ministère de l'Education en vue d'encourager la production de manuels français. Quand le matériel sera disponible, la recommandation pourra être mieux justifiée de même que celle du critère concernant la qualité de la langue dans le choix des manuels.

3° Utilisation d'une salle de lecture

Il s'agit ici d'une recommandation du Collège de La Pocatière qui visait à aménager une salle dans la résidence des étudiants et près de la salle à café de façon à rendre plus commode l'accès aux périodiques.

4° Organisation d'une semaine du livre;
de la bibliothèque.

Toutes ces mesures peuvent concourir à éveiller l'intérêt pour le texte imprimé, à renseigner, à stimuler. Elles témoignent de la vitalité du milieu, de son dynamisme. Une politique linguistique qui serait impérative uniquement à l'égard de la négligence et des fautes serait sans doute aussi anémique que le français. Il faut bien corriger les lacunes, mais il faut arriver à se bâtir une santé linguistique. Toute mesure de promotion de la langue doit être encouragée.

VI- Conversations téléphoniques et entrevues

Collège Bourgchemin, Saint-Hyacinthe

Collège de La Pocatière

Collège François-Xavier Garneau

Collège Ahuntsic

Collège Vanier

Collège Champlain

Collège de Limoilou

Collège de Trois-Rivières

C.E.G.E.P. d'Ahuntsic
coordonnateur du département: Louise Desforges
et Jean Godin

rencontre: 20 mars 1980

Aménagement des cours de français

Séquence? non

Cours obligatoires: 1- linguistique: socio-linguistique;
linguistique sausurienne;
approche descriptive.

Un groupe de 10 professeurs garde les mêmes étudiants toute l'année. Ces professeurs préconisent les travaux courts qu'ils corrigent sans comptabiliser les fautes.

2- essai

3- roman

4- théâtre

Cours normatifs? Quelques professeurs ont offert un cours normatif à des étudiants faibles. Ce type d'intervention ne répondait pas à leurs besoins. Devant le taux d'absence trop élevé, on a interrompu l'expérience et on a conclu à l'échec de la formule.

Q. Classez-vous les étudiants?

R. Non, nous ne faisons pas de classement. Téfec ne nous donne pas la mesure de ce que nous cherchons. Par contre dans la première semaine des cours, les professeurs font écrire une page à leurs étudiants pour identifier les plus faibles et les inciter à fréquenter le centre de dépannage.

Q. Le département a-t-il une politique de français écrit?

R. Quelques professeurs accordent 1/5 des points pour la langue. La plupart corrigent et notent le travail globalement. Ils tiennent compte de la langue de toute façon.

Q. Voulez-vous me parler de votre centre de dépannage? Avez-vous un budget?

R. Non. Les cadres sont réticents. Nous avons inauguré ce centre à l'automne grâce à l'aide du département de philosophie qui nous a alloué une partie de ses ressources pour des manuels de base.

Q. D'autres départements ont-ils collaboré?

R. Non. En plus du matériel didactique nous avons reçu la collaboration de quelques professeurs de philosophie qui ont travaillé avec nous au centre.

Q. Ils n'y sont plus?

R. Non. Comme le centre n'était pas fréquenté à certaines heures, nous avons resserré nos heures de consultation de sorte que les professeurs de français peuvent suffire à la tâche, cette session.

[Je reçois un rapport sur le fonctionnement du centre de dépannage et je fais une visite au local attenant à la bibliothèque.

Ce local contient un classeur où sont rangés les dossiers des étudiants (que je n'ai pas consultés) et une étagère où sont rangés quelques manuels de consultation: grammaires, dictionnaires et recueils d'exercices concernant principalement les accords de verbes et de participes passés.]

C.E.G.E.P. Bourgchemin
Campus Saint-Hyacinthe
Conseiller pédagogique: André Gaudreau
conversation téléphonique, le 11 mars 1980.

voir document politique linguistique

Questions

1- oui certainement.

2- pour que toutes les instances du Collège: l'administration et les départements apportent une attention plus grande à la langue.

Une politique linguistique est une justification pour exiger la correction. Elle contient des principes auxquels les gens se rallient et qui permettent de soutenir des exigences; ce que certains professeurs par exemple n'osaient pas faire auparavant de crainte d'être taxés de "puristes".

La politique a été établie en 1975.
Elle a été appliquée avec lenteur au début; puis elle s'est affirmée et a été ensuite poursuivie avec des hauts et des bas. Elle était oubliée pendant quelque temps, puis on la faisait sortir des dossiers.

Notre politique comportait des objectifs assez vastes pour être appliquée et développée selon les besoins de la situation.

Une politique linguistique est nécessaire pour opérer un développement cohérent de la langue.

C.E.G.E.P. de La Pocatière
adjoint au D.S.P.
M. Toussaint
13 mars 1980

But de la visite: obtenir des précisions sur le document Historique de la politique de la langue française écrite au C.E.G.E.P. de La Pocatière.

1- Composition du comité Téfec?
- 1 professeur de français,
- 1 professeur de sciences économiques,
- 1 etudiant (concentration: techniques physiques),
- l'adjoint au D.S.P.

2-a) Pourquoi cette appellation?
- Le comité devait étudier les résultats du test Téfec passé par les étudiants.

b) teneur du rapport?
- Ce rapport était sommaire,
- d'ordre administratif.

c) résultat?
- Le rapport a contribué à imposer l'idée de la nécessité d'un cours de français écrit obligatoire.
- Il contenait des recommandations visant à faire adopter des mesures pour assurer la cohérence des attitudes face à la langue écrite.

3- Rôle du conseiller linguistique
- Il devrait être l'animateur du milieu
- il est un professeur qui d'une manière permanente agirait comme conseiller en français
- il devrait rédiger une politique;
  la faire adopter;
  l'appliquer.

4- Ce conseiller est-il indispensable?

-le "poste" de conseiller n'est pas indispensable à l'établissement de la politique. On peut procéder autrement.

5- L'animation du milieu est-elle indispensable?

-Oui!
nous avons toujours procédé à une consultation des différents groupes: profs - personnel de soutien, etc avant de rédiger une recommandation - c'était déjà de l'animation.

6- L'établissement de votre politique a-t-elle été faite de façon suivie et continue?

-L'établissement de notre politique a pu être effectué grâce à une succession de comités.

le 1er comité dont le mandat se limitait à faire une enquête a eu peu de réponses.

On a d'abord décelé un manque d'intérêt général;

le français était vu comme le problème des professeurs de français; on leur disait de le résoudre en instituant des cours normatifs.

il y avait là une lacune dans la compréhension de la responsabilité collective; il fallait sensibiliser le milieu, ce fut la tâche des comités suivants.

-les membres on fait le travail d'enquête pour mettre en commun leurs données, c'était une recherche-action.
-la politique devait a) résulter d'une concentration des différents services
b) tenir compte de ce que chacun ressentait pour arriver à impliquer tout le monde;
-il y a eu une action très vivante des différents groupes, en particulier des secrétaires.

2° aspect: Notre politique se voulait incitative: cela signifiait qu'il fallait y mettre le temps; nous avons accepté cette contrainte.

3° aspect: Il fallait un mouvement d'ensemble car nous voulions un changement global.

Ce 3° aspect aurait dû être situé en 1er car nous voulions un changement dans l'attitude foncière à l'égard de la langue. La pénalisation pour les fautes ne fait que confesser l'impuissance devant le problème. Le débat est faussé par ce sujet des "fautes". C'est la qualité qui devrait être le vrai sujet. Nous avons pourtant adopté au barème de correction après une tournée dans les départements et l'acceptation par la C.P.

7° Quelle a été la réaction des étudiants?	Favorable - positive; ils ont facilement accepté les exigences et l'aide qu'on offrait pour les satisfaire.
Résultats de cette politique.	- Les résultats ont été immédiats partout. Et nous avons éprouvé un sentiment bienfaisant de réussite.

Position du département de français

En 1967- On éprouve une certaine crainte face à l'étude de la langue. Les professeurs avaient en majorité une formation littéraire. On a alors engagé des linguistes pour les cours de linguistique. On a finalement renoncé à donner les cours de linguistique.

Séquence actuelle: Langue et société

1er cours obligatoire 902	- c'est un cours de langue écrite. La performance terminale est de 10 fautes en deux pages.
Echec	Les étudiants qui échouent suivent au 2e semestre un cours individualisé. (cette formule existe depuis trois ans).
% d'échec	38 étudiants / 475 = 8%

Avez-vous tenté de classer les étudiants à leur arrivée au C.E.G.E.P.?

Oui, nous avons fait un essai avec le test Téfec, mais les professeurs ne s'en sont pas montrés satisfaits.

- nous avons rencontré des difficultés d'ordre administratif parce que les étudiants ne pourraient tous être présents lors de l'administration du test. Il s'en suivait un certain flottement dans l'inscription aux cours.

le 2^{o} cours:théâtre

le 3^{o} cours:roman

le 4^{o} cours:essai ou poésie
au choix.

C.E.G.E.P. François-Xavier Garneau
animateur linguistique: Jean-Marie Rousseau
conversation téléphonique: (j'ai subi à Québec la tempête de neige)
14 mars 1980.

Aménagement des cours de français

Q. Suivez-vous une séquence? R. Aucune

Nous avons quatre cours obligatoires sous le couvert des anciens cours. Nous cherchons avant tout à satisfaire les besoins des étudiants.

1er cours Linguistique: 2 types de cours

a) linguistique descriptive axée sur le français-québécois. On utilise le livre de Leclerc.

b) linguistique axée sur le phénomène de la communication.

2° cours (au choix) essai ou roman

3° cours (au choix) poésie - essai - roman ou théâtre.

Q. Classez-vous les étudiants à leur arrivée au Collège?

R. En mai 1979, nous avons convoqué la moitié la plus faible des étudiants inscrits; soit 600 étudiants sur 1200 et nous les avons convoqués pour leur faire passer un examen de classement. Il est venu 500 étudiants.

Q. Quel test avez-vous utilisé?

R. Le test Téfec plus un texte d'une page écrit par l'étudiant.

Q. Quelle prescription avec-vous faite à ces étudiants?

R. Nous avons gardé les 250 plus faibles et nous leur avons imposé un 5^{0} cours obligatoire, préalable aux quatre autres cours.

Nous avons donc formé 10 groupes de 25 étudiants.

Si l'étudiant n'échoue par la suite aucun des cours obligatoires, ce premier cours lui est crédité à l'égal des autres cours.

Q. Echec?

R. Si un étudiant échoue un cours obligatoire, il suit un cours de français écrit selon la méthode Riéfec comme cours ou à la place du cours échoué qui lui est crédité si le cours de français est réussi.

Q. Quelle est la proportion des étudiants qui doivent suivre ce cours?

R. 400/1200 = 32%

C.E.G.E.P. François-Xavier Garneau
animateur linguistique: Jean-Marie Rousseau
10 avril 1980

But de la visite: 1° Analyser dans les faits, concrètement le rôle et la tâche d'un animateur linguistique.

2° Evaluer les changements que la politique a apportés.

Note: Jean-Marie Rousseau a produit quelques rapports de son travail d'animateur à François-Xavier Garneau, nous ne les reprenons pas ici.

Le rôle et la tâche de l'animateur ont été exposés dans les rapports écrits par Jean-Marie Rousseau. Celui-ci précise que, dans la vie quotidienne, il se permet de faire des reproches amicaux et détendus aux personnes du Collège qui se laissent aller à commettre des infractions au code. Ces reproches sont bien acceptés.

Autre exemple:

L'animateur réclame la collaboration de tous lorsqu'il a à déterminer quel mot serait correct dans une situation tout à fait particulier au Collège comme celle de niveau de palier ou d'étage?

Q. Quels changements la politique linguistique a-t-elle apportés?

R. Plus de la moitié des professeurs appliquaient une politique personnelle ou départementale avant qu'une politique officielle et collégiale soit définie.

Q. Est-ce que la politique a modifié le comportement des professeurs qui n'appliquaient pas de politique linguistique auparavant?

R. Nous avons envoyés un questionnaire d'évaluation aux professeurs. 73 professeurs sur 225 ont retourné le questionnaire.

Sur 73 professeurs, 80% appliquent la politique
20% ne l'appliquent pas

Q. Entre le "plus de la moitié" d'avant la politique et le 80% de 73 de maintenant, il apparaît un 15 à 20% de professeurs qui ont modifié leur attitude face à la langue écrite des étudiants. Pouvez-vous répartir ces professeurs également dans tous les départements?

R. Je ne le crois pas. Certains départements sont très structurés et disciplinés. D'autres le sont moins. La correction et la détermination appliquées à la correction de la langue des étudiants dépendent souvent de la force de conviction et du pouvoir de contagion exercé par certains professeurs auprès de leurs collègues dans les départements.

RESUME

DU

RAPPORT D'ENQUETE

LES CARENCES EN FRANCAIS AU COLLEGIAL
LE DIAGNOSTIC ET LE CHOIX DU TRAITEMENT

PAR

FRANCOISE POITRAS

CEGEP DE L'OUTAOUAIS

Non pas en marge, mais bien en deçà et bien au-delà de la question du programme de l'enseignement du français au collégial, le problème de la qualité de la langue exige une réflexion et des mesures qui dépassent le champ d'action des professeurs et du département de français.

Telle est l'opinion de la quasi totalité des répondants à l'enquête sur les carences en français au collégial. Ces répondants: les conseillers pédagogiques et les présidents des Commissions pédagogiques annoncent les couleurs et les tendances de l'ensemble des professeurs d'un Collège.

Par ailleurs, d'anciennes controverses, toujours actuelles contredisent apparemment cette opinion et poussent la question dans une impasse. Cul-de-sac, si on accepte comme force de loi la force d'inertie. Solution possible uniquement si on recherche une vision globale du problème pour en dépasser la contradiction.

Telle est la conviction ultime de ceux qui veulent croire qu'une action reste possible pour assurer à la langue maternelle un statut honorable dans un Collège. Cette tendance cherche actuellement à s'exprimer dans une politique linguistique institutionnelle.

Ce rapport d'enquête présente quelques démarches types, en analyse les composantes et propose une réflexion critique susceptible d'apporter des points de repère permettant d'avancer plus sûrement et peut-être d'éviter les grandes ornières d'une route difficile.

Q. Est-ce que la politique appliquée par les professeurs apporte un changement chez les étudiants?

R. Oui, quoiqu'une expérience tentée auprès des professeurs nomtre que ceux-ci ne signalent que 60% des fautes commises par leurs étudiants.

C.E.G.E.P. Vanier
coordonnateur du département d'anglais
Martin Hallett
28 mars 1980.

But de la visite: 1° Obtenir des précisions au sujet de la politique linguiste dont on dit des choses trop imprécises dans la réponse au questionnaire.

2° Vérifier si, dans les Collèges anglophones du Québec, il existe des similitudes d'orientation et de méthodes pédagogiques.

Q. Etablissez-vous un classement des étudiants à leur arrivée au Collège?

R. Oui. En juin, l'étudiant inscrit au Collège doit subir une batterie de tests.
(Ces tests semblent relever des services pédagogiques; le coordonnateur hésite à mentionner l'origine des tests: il ne semble pas très bien les connaître) Il s'agit de tests d'anglais émanant de l'Université de Princeton.

Q. Quelles sont vos prescriptions lorsque les résultats des tests sont connus?

R. Nous offrons cinq niveaux de langue écrite qui correcpondent aux difficultés que l'étudiant doit surmonter dans la pratique de la langue:

1° anglais, langue seconde;

2° effective communication, basic;

3° effective communication, intermédiate;

4° effective reading and comprehension

5° english literature: habileté à écrire et à entreprendre des études en littérature.

Q. Etes-vous satisfaits de ce genre de test pour classer vos étudiants?

R. Non, pas entièrement. Nous ajouterons un essai écrit par l'étudiant afin de mesurer ses performances.

Q. Quel nombre, d'étudiants recevez-vous dans vos cours d'anglais écrit?

R. 20

Q. Comment procédez-vous pour faire absorber le surplus? Par qui est-il absorbé?

R. La chose est depuis plusieurs années admise au Collège. Nous ne le remettons pas en question dans la pratique. La direction du Collège ayant reconnu la nécessité de ces contingences s'occupe de répartir les tâches dans le Collège.

Q. Ces cours sont-ils obligatoires?

R. Ils ne sont pas imposés, mais offerts aux étudiants qui ne rencontrent pas les normes de langue du Collège.

Q. Est-ce que les étudiants acceptent de suivre ces cours?

R. Oui, nous avons à chaque session une liste d'attente d'étudiants qui ont souhaité être inscrits à ces cours et que nous avons refusés par manque de places.

Q. Combien de groupes arrivez-vous à former? professeurs/ étudiants.

R. Etant données les limites matérielles nous pouvons former 25 groupes. C'est-à-dire que 500 étudiants sur 1770 en 1ère année (à Sainte-Croix seulement) et 3733 au total de 1ère et 2e années.

2 groupes en structures linguistiques;
13 groupes en effective communication, basic;
3 groupes en effective communication intermédiate;
7 groupes en composition - littérature.

Q. Donc, 28% des étudiants de 1ère année suivent un cours de français écrit adapté à leur niveau de performance.

R. Peut-être un peu moins; puisque un étudiant de deuxième année qui échoue un cours de littérature peut s'inscrire à un cours d'anglais écrit, s'il y a de la place.

Note: peu d'abandons à ces cours: 2 ou 3 sur 20 étudiants inscrits.

Q. Et si cet étudiant avait déjà suivi un cours d'anglais écrit?

R. Il pourrait alors suivre un cours du niveau supérieur à celui qu'il a réussi.

Q. Peut-on considérer ces cours comme des pré-requis aux cours de littérature?

R. Pas administrativement. Mais, en fait, un étudiant devrait pouvoir se ranger dans notre catégorie 5 pour réussir les cours de littérature du niveau collégial.

Q. Et s'il n'y arrive pas; combien de cours de langue peut-il suivre?

R. Il pourrait en suivre 3.

Q. Ces cours sont alors considérés comme des cours obligatoires pour l'obtention du D.E.C.

R. Oui, les cours lui sont crédités comme des cours obligatoires.

Q. Il obtient donc un D.E.C. alors qu'il n'a suivi qu'un cours du niveau collégial?

R. Oui.

[Nous n'avons pas de chiffres qui nous donneraient un indice du % d'étudiants qui se trouvent dans cette situation de fait, au secteur anglophone].

Q. Quels autres moyens ou méthodes d'apprentissage de la langue pouvez-vous proposer à l'étudiant?

R. Au département d'anglais, les avis sont partagés quant à l'utilité d'autres méthodes. Un étudiant peut toujours consulter son professeur s'il a besoin d'aide.

Toutefois, il existe ce que nous appelons un "Resource center". Un professeur du département s'y trouve presque en permanence. C'est elle qui l'a souhaité. Elle demande la collaboration des autres professeurs du département; mais nous oublions souvent de nous y rendre car, je crois que nous n'y croyons pas beaucoup.

Il existe également au Collège un "Reading center".

Q. Est-ce que vous n'offrez pas également un cours de lecture et compréhension?

R. Oui, et quelques étudiants de ce cours sont envoyés au "Centre".

Q. Qui est responsable?

R. La responsable et directrice permanente est reconnue comme une personne très compétente. Elle n'est pas un professeur d'anglais; mais elle travaille avec le département d'anglais.

Q. Est-ce que le Collège applique une politique linguistique?

R. On a reconnu la nécessité d'améliorer la qualité de la langue des étudiants et on l'a prouvé en allégeant la tâche des professeurs chargés des cours de langue. Mais, les autres départements pensent que toute la responsabilité incombe au département d'anglais. Il y a eu un début d'action pour sensibiliser les départements; mais si on accepte parfois un principe, on dit une chose et on fait une autre. Or, le département d'anglais pense que la langue est faible et que la communication prête souvent à confusion et même parfois dans des textes provenant de l'administration.

Q. Vous effectuez maintenant une démarche pour sensibiliser les gens?

R. Nous essayons.

C.E.G.E.P. Champlain
co-animatrice du centre d'apprentissage
Susan Woodruff
2 avril 1980

But de la visite: Connaître le fonctionnement: -local
du centre d'apprentissage -matériel didactique
-animation
-fréquentation

J'aimerais situer le rôle du centre d'apprentissage dans l'apprentissage de la langue maternelle.

Q. Est-ce que vous classez les étudiants à leur entrée au Collège?

R. Nous les classons avant leur entrée. Tous les étudiants inscrits en mars reçoivent une convocation pour le mois de mai. Ils passent cinq tests en grammaire, en lecture, en perception de soi et en écriture.

Q. Pouvons-nous établir une relation entre les résultats de ces tests entre eux et avec les notes obtenues au secondaire.

R. Nous ne pouvons vraiment pas dire que ces résultats correspondent aux modes obtenues au cours secondaire. Par contre, nous arrivons à établir une relation assez constante entre les résultats obtenus au test de lecture et au test objectif de grammaire.

Q. Ces tests vous donnent donc une base certaine pour le classement des étudiants?

R. Non, nous ne le croyons pas. Le meilleur indicateur est le texte écrit par l'étudiant.

Q. Quelles sont les conditions d'application de ce test?

R. Nous demandons aux étudiants d'écrire un texte de 250 mots en 40 minutes.

Q. Je me demande si j'ai bien compris, cette performance me paraît très étonnante par sa rapidité.

R. Le texte est un premiet jet. On le corrige avec une grille.

Q. Que faites-vous après la correction des tests?

R. En août, l'étudiant reçoit par la poste les résultats détaillés de ces tests et son classement. Il peut alors s'inscrire dans le cours approprié.

603-204-76-4 un 1er cours Introduction to Composition pour les étudiants dont l'anglais est la langue seconde.

603-304-75-4 un 2^{o} cours d'écriture Stylistic Development plus avancé que le 1er cours.

603-190-75-2 un cours d'écriture Effective writing met l'étudiant en présence de textes bien écrits qu'il lit et analyse. Un vaste choix lui donne des modèles qu'il peut alors assimiler et imiter de l'intérieur.

603-404-76W le 4e cours est une continuation du précédent qui constitue un pré-requis à moins que l'étudiant n'ait fait preuve de son habileté à écrire.

un 5e cours offre à l'étudiant la possibilité d'améliorer ses habiletés en lecture.

Q. Combien de cours de langue l'étudiant doit-il suivre dans son programme obligatoire?

R. Obligatoirement, un seul.

Q. Est-ce suffisant lorsqu'un étudiant éprouve beaucoup de difficulté?

R. Non, je crois que ce n'est pas assez.

Q. Quel est le rôle du centre d'apprentissage dans l'enseignement de la langue?

R. L'étudiant peut obtenir de l'aide dans la compréhension des règles grammaticales et dans leur application au moyen d'exercices appropriés.

Q. Comment procédez-vous plus exactement?

R. Il faudrait expliquer le fonctionnement d'ensemble du Learning Skill Center. Je vais vous indiquer les grands principes et nous nous y rendrons.

D'abord un cours complémentaire institutionnalisé recrute les étudiants qui désirent devenir des tuteurs au centre. Ils reçoivent une formation intensive à la fin d'août, avant le début des cours. Leur travail scolaire à l'intérieur de ce cours consiste à repérer les difficultés des étudiants "tutees" qui viennent demander de l'aide et qu'ils suivent pendant toute la session. Nos tuteurs leur donnent des exercices et enregistrent leurs progrès.

Q. Cette forme de tutorat exercée par les étudiants n'est donc pas tout à fait bénévole?

R. Non. L'étudiant reçoit les crédits du cours dont l'aide à ses compagnons constituait le devoir.

Q. Ces devoirs et cette présence au centre sont encadrés?

R. Oui. Nous voyons régulièrement les tuteurs et nous suivons leur travail, Susan Kerwin et moi.

Q. Vous assurez donc toutes deux une permanence au Centre?

R. Non, ce ne serait pas possible. Grâce à la subvention que nous avons obtenue cette année dans le cadre de PROSIP, nous pouvons nous assurer la présence continuelle d'une ancienne étudiante extrêmement dévouée. Mais... elle part étudier la pédagogie l'an prochain. Nous n'aurons pas de subvention et nous sommes dans l'incertitude quant au fonctionnement du Centre.

VISITE AU CENTRE D'APPRENTISSAGE

Au fond de la bibliothèque, les deux grandes pièces séparées par une cloison de verre sont ouvertes à l'extérieur.

En cette fin d'après-midi, trois ou quatre seulement des tables sont occupées par deux ou trois étudiants calmes et attentifs.

L'endroit est accueillant et la forme octogonale des tables démontre le souci de le rendre fonctionnel. Susan me fait voir le tableau indiquant par colonnes de couleurs le type de fiches que le tuteur devra consulter pour trouver l'exercice de grammaire qu'il devra proposer à son "tutee" pour résoudre tel problème de langue. Le dispositif est précis et ingénieux. Les fiches m'ont paru claires et soignées. Les exercices faisaient partie de manuels rangés sur des étagères. Je n'ai pas vu, (à ce que je crois) de matériel pédagogique original ni même de matériel "maison".

Impossible d'évaluer ce matériel puisqu'il répond aux besoins de récupération d'anglais langue maternelle.

Je suis invitée à regarder les dossiers des étudiants rangés dans des classeurs et je reçois une copie des différents tests et documents remis aux étudiants.

Il m'a semblé que le centre était organisé avec beaucoup de soin, mais, il m'est impossible en une visite de trois heures d'évaluer la qualité, et l'efficacité de l'apprentissage des étudiants qui le visitent.

Cet apprentissage s'appuie sur le savoir et l'aide d'autres étudiants.

C.E.G.E.P. de Limoilou
coordonnateur du département de français
Bruno Dufour
10 avril 1980

But de la visite: Cerner les problèmes que pose la définition et surtout l'implantation d'une politique linguistique dans un grand Collège.

Déterminer ces problèmes.

Q. Classez-vous les étudiants à leur entrée au Collège?

R. Non.

Q. Avez-vous une séquence dans votre série de cours obligatoire?

R. Non. Les étudiants choisissent sans suivre un ordre absolu, 4 des 5 cours obligatoires définis, d'après les Cahiers de l'enseignement collégial, selon les genres littéraires.

Q. Y a-t-il malgré tout un premier cours qui semble s'imposer?

R. Oui, le cours de linguistique

Q. Quel est le contenu de ce cours, en gros?

R. C'est de la linguistique descriptive, historique, aussi, un peu. En fait, chaque professeurs a sa théorie.

Q. Ce cours est-il aride et difficile pour les étudiants?

R. Nous ne croyons pas; ce cours nous semble très apprécié des étudiants.
Comme spécimen de langue, nous pouvons partir de la langue du journal, de l'éditorial, du journal du Collège...

Nous essayons en général, de faire concevoir la langue comme une manière d'être.

Q. Quels sont les autres cours?

R. Roman, théâtre, poésie, essai.

Il y a communication entre les professeurs d'un cours à l'autre.

Q. Que faites-vous en ce qui concerne la norme et l'apprentissage de la grammaire?

R. Nous avons beaucoup de difficulté à faire l'unanimité au sujet de la question normative. Toutefois, même si nous n'avons pas l'unanimité; la majorité des professeurs du département de français a voté une politique pour la correction des fautes de français.

Q. Quelle est cette politique?

R. D'abord, l'utilisation d'un code identique pour signaler les erreurs.

Q. Quels sont les principes de cette politique?

R. Les principes sont au nombre de 4:

1° le souci de la langue et du code;
2° la signalisation des erreurs et l'indication de la référence grammaticale;
3° la pénalisation (jusqu'à 25%)
4° la reprise d'un travail jugé inacceptable.

Q. Parlez-vous du principe de la double correction?

R. Non, nous avons trouvé que la surchage que ce principe implique était trop lourde à assumer. Nous remettons simplement à l'étudiant un travail que nous n'arrivons pas à lire à cause de la mauvaise qualité du français et nous lui demandons de le refaire.

Q. Vous dites que vous ne pénalisez pas pour plus de 25%?

R. Non, Nous trouvons qu'il faut au moins aller jusque là. Nous avons fait la preuve qu'une pénalisation de 10% ne donne pas d'impact pour l'amélioration de la langue.

Q. Avez-vous une planche de salut pour ceux qui éprouvent beaucoup de difficulté?

R. Oui. Disons que nous ne cherchons pas à récupérer les derniers 10% . Nous avons pu arriver à savoir que ceux-là échouent dans toutes les disciplines et qu'ils abandonnent rapidement le Collège. Nous visons les étudiants (environ 20% qui se situent au-dessus de ce niveau. Nous leur offrons un cours complémentaire de français écrit, le 601-911.

Q. Combien d'étudiants suivent ce cours?

R. 250 à chaque session.

Q. Est-ce que le 601-911 n'est pas obligatoire pour certains étudiants?

R. Oui, il l'est pour les étudiants des concentrations Secrétariat, Lettres, Traduction et Philosophie.

Q. Quelle est la méthode suivie dans ce cours?

R. C'est la méthode Riéfec. Pour les faibles, nous portons toute notre attention sur le code et la langue écrite. Pour les plus forts nous nous occupons de la méthodologie et de l'organisation des idées.

Q. Combien de professeurs donnent ce cours?

R. 10 professeurs. Aucun professeur n'est occupé à plein temps à ce cours. La méthode est la même pour tous les professeurs.

Q. Vous préparez actuellement une politique linguistique pour l'ensemble du Collège?

R. Oui. La première démarche a été de déterminer une politique au département de français. Quand la chose a été faite, nous avons demandé au D.S.P. de produire une politique. Nous lui avons soumis les textes de Garneau, Rimouski et Chicoutimi. Il est en accord avec nos idées et il est prêt à travailler à l'élaboration de la politique.

C.E.G.E.P. de Trois-Rivières
professeur-chercheur: Michel Bélanger
11 avril 1980

But de la visite: Quant aux difficultés d'implantation d'une politique linguistique dans un Collège, connaître le point de vue d'un professeur engagé dans plusieurs comités chargés de sensibiliser le milieu aux problèmes de la langue

Entrée en matière: En lisant les documents que vous m'avez fait parvenir, j'ai été étonnée de la rapidité avec laquelle on a fait adopter une politique linguistique dans votre Collège.

M.B. C.i, bien sûr. Il s'est passé peu de temps entre la journée pédagogique de mai 1977 et l'adoption des recommandations par la C.P. en août 1977. Mais la question de la langue n'était pas nouvelle dans le Collège.

Q. Pouvez-vous préciser?

R. En 1974-75, le département des langues avait procédé à un sondage sur l'état de la langue. Mais encore, bien avant cette date, dès 1972 la Commission pédagogique avait formé un comité du français qu'on avait réussi à oublier...

Q. Donc, en août 1977, la Commission pédagogique a accepté vos recommandations, entre autres, celle que les exigences au sujet de la langue apparaissent dans les plans de cours.

Avez-vous pu apprécier les effets de cette mesure?

R. Nous ne savons pas au juste... Un adjoint au D.S.P. doit contrôler cela...

Q. Dans vos documents il est fait mention qu'en mai 1978, le comité du français "recommande unanimement la reconduction pour application de ces recommandations".

Je vois que vous avez rencontré des difficultés dans l'implantation de votre politique. Est-ce que ces difficultés proviennent de l'indifférence du corps professoral?

R. Non, au contraire, on peut dire que l'ensemble des professeurs est sensibilisé au problème de la langue.

Q. Il me semble qu'il y a là contradiction ou inconséquence... Pouvez-vous m'expliquer cette attitude?

R. Les professeurs de toutes les disciplines sont conscients de la faiblesse de la langue et des graves lacunes chez un grand nombre de nos étudiants, mais quand on leur demande, à eux, d'intervenir, ils ne semblent pas vouloir porter la responsabilité et ils la passent au département de français.

Q. Quelle a donc été la position des professeurs de français?

R. Nous avons appliqué la recommandation d'offrir un cours de français correctif aux étudiants les plus faibles.

Q. Revenons donc au département de français. Quelle est votre politique départementale au sujet du français écrit?

R. Le département compte environ 30 professeurs très individualistes (hum!) et on n'arrive pas à un consensus.

Q. Le consensus est-il indispensable...?

R. -...?

Nous avons tout de même adopté au vote la proposition d'accorder 20% des points au maximum pour la qualité de la langue et de retourner les trop mauvaises copies.

Q. Parlons maintenant des fautes et des faiblesses chez les étudiants et revenons à votre cours de français correctif. A qui s'adresse-t-il et quel est le pourcentage de vos étudiants qui le suivent ou qui devraient le suivre?

R. Le cours de français écrit s'inspire de la méthode Riéfec expérimentée d'abord à Bois-de Boulogne.

2 professeurs donnent ce cours à 3 groupes par semaine: obligatoire pour 1 groupe d'étudiantes de secrétariat, complémentaire pour les autres étudiants;nous touchons environ 7% de la clientèle du Collège.

Q. Vous devriez toucher davantage?

R. Nous croyons que 25% de nos étudiants devraient suivre un cours de français écrit et peut-être même 33%.

Q. Il n'y a pas de cours obligatoire de grammaire ou de français écrit?

R. Non. Nous suivons la monenclature des Cahiers de l'enseignement collégial: linguistique et roman, théâtre ou poésie selon l'ordre possible à la 2^{o} année.

Q. Pour quelles raisons les 25% ou 33% des étudiants qui auraient besoin de cours de français écrit ne s'y inscrivent-ils pas?

R. 1^{o} Le cours sans doute n'est pas très connu des aides pédagogiques qui ont un rôle à jouer dans le choix de cours.

2^{o} Dans certaines concentrations, on ne peut inclure un cours complémentaire à l'horaire des étudiants.

3^{o} Les étudiants qui devraient le suivre ne le peuvent pas dans certains cas à cause d'un conflit d'horaire.

4^{o} Et encore... parce qu'on se fait une certaine idée du cours complémentaire; il doit apporter un peu de culture mais il ne doit pas demander trop de travail. Or le cours de français écrit demande du travail.

Q. Beaucoup d'abandons?

R. Oui, beaucoup d'abandons même si nous rendons les choses plus faciles en permettant à l'étudiant de compléter ses travaux dans une 2^{o} session.

Q. Est-ce que les étudiants qui se rendent au bout de la course sont satisfaits?

R. Oui. Ils se rendent compte qu'en fournissant un travail moyen, s'ils veulent réussir, ils y arrivent.

Q. Atteignez-vous la clientèle qui en a le plus besoin?

R. Non! Nous n'atteignons pas la clientèle que nous souhaiterions atteindre.

Q. Un remède?

R. ....

VII- Les méthodes d'apprentissage

Collège d'Ahuntsic

Appellation: Centre de dépannage en français

Objectifs : "fournir à l'étudiant les outils et les méthodes qui lui permettront de s'exprimer de façon claire et rigoureuse."[1]

Méthode : Rencontres individuelles et facultatives avec un "professeur-animateur."

"Les animateurs ont travaillé en s'inspirant de leur expérience et en faisant appel à leurs propres ressources."[2]

Clientèle visée: Tous les étudiants sans distinction.
[aucune mention dans le document]

Clientèle atteinte: Les étudiants qui avaient conscience de leurs difficultés d'ordre "ortographique, lexical, sémantique, syntaxique, stylistique voire: psycho-linguistique (difficulté à rédiger lorsqu'un sujet est imposé), logico-linguistique, méthodologique, physique (surdité, dyslexie)."[3]

Lacune : Le centre rejoint les étudiants moyens et n'offre rien qui stimule les étudiants les plus faibles qu'on ne peut rejoindre.

---

1 Centre de dépannage en français. Document no 2, p. 1
2 Ibid. p. 4
3 Ibid. pp. 3-4

Publicité : "En début d'année, une lettre circulaire adressée à chaque professeur du Collège le mettait au courant de l'existence du Centre et le priait d'en informer ses étudiants."[4]

- Publicité affichée à la bibliothèque
- Annonces dans le Bica à deux reprises dans la session.

Aménagement: Local: A la première session, un petit local attenant à la bibliothèque s'est révélé nettement inadéquat à cause du bruit provenant de la bibliothèque et de l'exiguité qui ne permet pas de recevoir plus d'un étudiant à la fois.

A la deuxième session on projette de déménager dans un local plus grand, d'y loger un classeur où seront rangés les dossiers des étudiants et les futurs cahiers d'exercices.

Matériel: Ouvrages de consultation: Petit Robert, grammaire Grevisse, etc.

Fréquentation: session	Nombre de profs	Nombre d'heures/ semaine	Nombre de visites/semaines
Automne 79	28 (philo et français)	28	150
Hiver 80	23 (français)	23	pas de données

4 Op. cit. p. 4

Collège Bourgchemin, campus Saint-Hyacinthe

Appellation: Laboratoire de français

L'appellation décrit un type de local plutôt qu'une méthode spécifique d'apprentissage. Il s'agit d'un local aménagé en vue de la recherche au dictionnaire (surtout). L'initiation à cette recherche fait partie du premier cours obligatoire. Nous ne situons donc pas cette méthode en marge des cours de français.

Le local est utilisé pour les cours mêmes et pour le travail de consultation en dehors des heures de cours. Ce local a été aménagé à cette fin et il comprend grammaires et dictionnaires.

Collège François-Xavier Garneau

Appellation: Service de consultation

Il s'agit d'un service offert par l'animateur linguistique qui agit comme conseiller linguistique auprès des étudiants qui viennent à son bureau pour faire corriger leurs travaux.

Automne 1979: 43 étudiants, 72 rencontres.

Collège Champlain, campus Saint-Lambert-Longueuil

Appellation: Learning Skill Center

Objectifs : Permettre aux étudiants faibles en mathématiques, biologie, chimie, anglais d'obtenir l'aide d'un autre étudiant plus à l'aise dans la discipline en question et formé à son rôle de "Tuteur" par un cours complémentaire institutionnel.

Méthode : Formule d'aide individuelle qui consiste de la part du tuteur à

1° analyser les difficultés de l'étudiant qui s'inscrit au centre comme "tutee";
2° lui offrir un programme de travail et des exercices appropriés;
3° le recevoir régulièrement au centre, le guider, l'encourager;
4° présenter un rapport à la responsable du Centre;

Le travail du tuteur est un travail qui lui est compté au plan académique et crédité comme cours.

Clientèle : Les étudiants dont la faiblesse a été repérée par les tests de classement. Leur inscription reste libre, toutefois.

Publicité : La méthode est structurée et fait partie d'un programme institutionnel; elle est décrite dans l'annuaire des cours.

Collège de Matane

Appellation: Centre de dépannage en français

Session	Nombre de personnes	Heures/semaine	Nombre de consultations/semaine
depuis 3 ans	1 (français)	3	10

Publicité : Information dans le journal du Collège; incitation des professeurs

Collège de Saint-Félicien

Appellation: Il semble que ce service s'appelle de la "disponibilité"; il n'a pas de titre officiel. Il serait du dépannage de façon "officieuse".

Nombre de personnes	Heures/semaine	Nombre de consultations
5 (français)	disponibilité constante	?

De plus, on a souvent recours au service téléphonique de l'Office de la langue française.

Collège de l'Outaouais

Appellation: Atelier de français

Objectifs : Offrir 1° une aide individuelle aux étudiants faibles;
2° un service de consultation à tous les étudiants qui éprouvent des difficultés temporaires;
3° un lieu où l'étudiant peut travailler son français à l'aide de matériel varié.

Aménagement: Local attenant à la bibliothèque

- grande table permettant de recevoir quelques étudiants à la fois et d'y tenir les réunions des professeurs;
- étagères pour les ouvrages de référence;
- fichier.

Matériel : Divers types de dictionnaires, de grammaires, d'ouvrages de consultation pour les professeurs, jeux de Scrable, de Bugle pour les heures libres, matériel pédagogique manipulable et auto-correcteur (en expérimentation): Auto-Correct-Art, Pépinière de mots, Graphothèque, Le coin du Penseur.

Fréquentation:	Session	Profs	Heures/semaine	Nombre de consultations
	A. 1978	4 (français)	8	?
	A. 1979	8 (français)	15	?
	A. 1979	14 (français, espagnol)	20	170
	A. 1980	20 (français, espagnol, biologie, mathématique, scs. humaines, scs. sociales.	26	226

Publicité : Lettre à tous les professeurs à chaque début de session;
- Tournée d'information dans les départements;
- message dans la feuille d'information à l'intention des étudiants;
- rappels fréquents à la Télé intérieure.

Clientèle visée: Tous les étudiants désireux d'obtenir l'aide d'un professeur pour l'explication ou l'application d'une règle, la structure d'un texte, la correction d'un travail, la rédaction d'un texte personnel, littéraire ou pour une recherche autonome.

Clientèle atteinte:
- Les étudiants moyens, motivés.
- Les étudiants les plus faibles ne se sont pas montrés suffisamment confiants ou motivés pour venir spontanément.
- Le centre n'a pas encore eu les moyens d'organiser une structure permettant le suivi des étudiants les plus faibles qu'il souhaite toutefois attirer par des méthodes pédagogi , appropriées.

Collège Vanier

Appellation: Reading Center

Ce centre est indépendant du département d'anglais et de la bibliothèque. Il offre à l'étudiant un choix de livres et de périodiques pour la consultation ou la lecture personnelles.

De plus, l'étudiant peut y faire appel aux services d'une consultante en lecture. Cette personne établit un diagnostic et propose les exercices appropirés pour corriger les déficiences en lecture.

Resource Center

Le service de consultation en anglais écrit est assumé principalement par 1 professeur qui offre une très grande disponibilité pour recevoir les étudiants en difficulté. Ce service est très peu en faveur: les professeurs préfèrent donner des consultations individuelles à leurs étudiants qui viennent à leur bureau.

Synthèse

Les centres de dépannage ou d'apprentissage en français sont, évidemment, à l'état embryonnaire. Deux Collèges seulement, à notre connaissance, en poursuivent la réalisation et le développement; ce sont le C.E.G.E.P. d'Ahuntsic et le C.E.G.E.P. de l'Outaouais. Quatre autres Collèges nous ont déclaré avoir tenté l'expérience.

Le 1er Collège y a renoncé parce que, les professeurs de français ayant abandonné l'expérience (pour des raisons qui nous sont inconnues), les professeurs d'autres disciplines l'ont poursuivie moyennant rémunération. Le faible taux de fréquentation étudiante a fait déclarer l'expérience non rentable.

Dans le 2° Collège, c'est la tentative même de l'implantation du centre qui fut infructueuse.

Dans un 3° Collège, le centre de dépannage aurait été demandé par le département de français mais aurait été refusé par la direction du Collège.

Le 4° Collège a offert un service de consultation assumé par un responsable; ce service n'existe plus.

La récupération des étudiants les plus faibles après leur sélection est le plus souvent faite dans des cours de consolidation des acquis. Il s'agit de cours obligatoires ou complémentaires créditès à l'étudiant et non d'une démarche visant à atteindre les objectifs de qualité de langue d'un autre cours et de tous les cours.

L'organisation des cours relève du département de français et de la direction des services pédagogiques; elle implique ou une surcharge de travail ou une allocation supplémentaire au département de français. Dans ce cas, la méthode Riéfec est privilégiée dans la majorité des Collèges même si on y apporte quelques modifications.

Qu'est-ce qu'une politique linguistique?

Dans un Collège, une politique linguistique est une affirmation du principe de la dignité reconnue à la langue. C'est une prise de position nette, déclarée, officielle en faveur de la clarté, de l'ordre et de la correction dans la communication linguistique courante. C'est enfin un témoignage d'estime et de respect porté à l'usage créateur, esthétique et original de la langue.

Pourquoi une politique linguistique?

Pour donner une forme et une orientation à des efforts individuels qui se perdent, se diluent dans l'ampleur du problème.

Pour souder en un tout défini et structuré des aspirations individuelles qui s'estompent dans le regret et l'impuissance.

Pour appeler à l'action précise, ponctuelle les volontés imprécises.

Pour fouetter l'inertie.

Pour éveiller. Pour inviter. Pour inciter ceux qui ont assez de carburant pour être allumés.

Pour ceux qui l'espèrent, qui le veulent, qui l'exigent. Donc, pour donner un caractère officiel à l'opinion de la majorité qui la juge nécessaire.

En effet, on peut parler de la nécessité de définir une politique linguistique dans un Collège quand on peut reconnaître l'existence d'une conscience linguistique aux divers niveaux de la vie du Collège. Une politique ainsi comprise et définie est une force commune qui émane des forces isolées et leur donne un appui. La politique apporte à chacun l'assurance qu'un idéal partagé soutient sa volonté, sa pratique et ses efforts.

Le premier principe d'une politique linguistique est celui de sa nécessité comprise et ressentie par la majorité de ceux qu'elle touche.

Le second principe découle du premier qu'il consolide et affine. Une politique linguistique dans un Collège ne vient pas de l'extérieur et n'est pas imposée; elle doit donc rallier les gens et non pas les brimer.

Or, la conscience linguistique des personnes qui travaillent dans un Collège n'est pas uniforme, les besoins ne sont pas les mêmes et certaines volontés peuvent même s'opposer à la volonté majoritaire. Une politique linguistique doit tenir compte des disparités et prévoir les moyens de répondre aux besoins individuels sans renier la volonté majoritaire. Une politique linguistique n'est pas une tyrannie!

Obstacles à l'atteinte des objectifs d'une politique linguistique.

Après avoir lu les documents provenant des Collèges qui travaillent ou ont travaillé à la définition de leur politique on peut tenter de dégager les éléments qui ont empêché et ont retardé l'application des recommandations des divers comités.

A Manque d'implication du corps professoral.

1° Le milieu n'a pas été sensibilisé par une démonstration ou une analyse du problème de la langue au Collège.

2° Il ne s'est pas senti impliqué par une sollicitation à analyser le problème et à suggérer des solutions.

3° Il n'a pas été amené à réfléchir sur la responsabilité qui lui revient dans l'état de la langue au Collège.

4° Il y a manque de consensus ou majorité trop peu convaincue et dynamique.

5° Il n'y a pas d'encouragement suffisant à l'application énergique des mesures adoptées.

6° La politique du Collège ne répond pas aux besoins et n'est pas assez personnelle et locale.

B Manque de conviction de la part des instances administratives.

1° La Direction des Services pédagogiques et l'administration du Collège ne se sont pas senties impliquées dans la politique et l'ont laissée aux professeurs, aux départements, aux comités qui l'ont produite et se sont dissous.

VIII- Commentaires sur la pertinence d'une politique linguistique

C Absence de support pour l'application de la politique

1° Absence d'échange avec les départements dans leur démarche de définition de leur politique respective. Absence d'incitation et d'aide.

2° Absence de dynamisme et d'enthousiasme chez ceux qui ont été chargés d'appliquer la politique

3° Absence de moyens d'évaluation de la politique,de réflexion sur sa portée et son impact.

Les limites d'une politique linguistique

Une politique doit rallier une majorité mais ne peut rejoindre la totalité des personnes. Il serait utopique de l'imaginer. Les velléitaires pourront toujours invoquer l'absence de conviction de l'administration, des professeurs de français, des autres et du ministère pour justifier leur propre manque de conviction et leur répugnance à l'action. Souvent, les étudiants tireront profit de cette permissivité pour éviter l'effort de surveiller leur français.

De plus, l'absence de mesures de support et d'évaluation peut rendre les plus belles recommandations aussi pâles qu'une momie. Sans une ou plus d'une personne responsable, sans un enseignement qui répond aux besoins des étudiants, sans aide individuelle à l'étudiant, sans aide et soutien aux départements, sans climat cultu-

rel dans un Collège et sans activités valorisant la langue, une politique linguistique est un discours creux dans lequel le vent s'engouffre.

Validité d'une politique linguistique

Le caractère le plus impérieux de la validité d'une politique linguistique est celui de sa présence constante. Une politique qu'on oublie est une politique déjà morte, donc, inopérante. Les mesures d'application préconisées dans la politique doivent renfermer leur dynamisme régénérateur.

La politique linguistique ne doit pas, on le voit, être confondue avec le texte qui la représente. Le texte n'est qu'une déclaration de principe générateur de la véritable vie linguistique qu'il sert à promouvoir.

Une politique linguistique est comme le mécanisme qui propulse la fusée. Il reste qu'une course doit être accomplie et qu'elle ne peut l'être que par des personnes pour qui la beauté, la qualité, l'efficacité de leur langue est une préoccupation qui engage l'action.

Le poids de l'oubli pèse très lourd et très vite sur un texte. Il appartient aux personnes de lui conserver la vie.

Conclusion

Cette recherche se proposait de faire l'état de la question sur les politiques en vigueur dans les Collèges et sur les moyens utilisés pour permettre aux étudiants faibles d'accéder à la maîtrise des habiletés fondamentales de lecture et d'écriture. Espérions-nous secrètement une panacée? une recette miracle? Nous n'en avons pas trouvé; mais nous avons observé quelques bonnes formules, quelques réussites. Peu! il faut le déplorer; et nous avons rencontré plus d'interrogations que de réponses.

Il est vrai que dans l'Outaouais, le contexte géographique et social resserre le contact avec l'anglais, ce qui rend l'apprentissage naturel de la langue difficile et même parfois ambigu. La langue maternelle semble une mauvaise mère quand une autre langue a un caractère plus rassurant. Oui! c'est une raison que nous pouvions invoquer ici pour expliquer ou justifier la très pauvre capacité d'expression langagière. Nous avons pourtant constaté que dans des situations plus favorables, le même état d'alerte perdurait au sujet de la qualité de la langue dans les autres Collèges du Québec.

Nous n'avons pas reçu de réponse de tous les Collèges, toutefois, le nombre de ceux qui ont répondu à notre questionnaire nous paraît suffisamment important pour croire qu'il représente la tendance actuelle du milieu collégial. Très peu d'expériences nous ont paru bien assises et concluantes; de nombreuses recherches et tentatives cherchent leur voie. Cet état de la question explique le fait que les réponses avaient plutôt l'air de désir à nos yeux et qu'elles ne présentaient pas ce contour net qui nous aurait paru tout à fait rassurant et convaincant.

Devant cette difficulté à tirer sans ambages une conclusion, nous n'avons pas trouvé d'autre attitude que celle d'une interrogation qui se voulait lucide. Nous avons toujours souhaité qu'elle le demeure, y avons-nous réussi?

Cette enquête nous a fait voir qu'il existe dans les Collèges un mouvement vers une prise en charge collective du problème linguistique. Un grand nombre de Collèges croient qu'il est primordial de définir une politique linguistique; il se dégage nettement une tendance à attaquer le problème de la langue en son centre. Pour respecter la division en trois plans que nous avons proposée dans notre introduction, nous continuerons à appeler ce plan central, plan social ou sociologique. Les Collèges cherchent l'adhésion des professeurs ou ils s'y heurtent.

Qu'on ne s'y trompe pas, les "Collèges" pour nous ce n'est pas une administration impersonnelle ou ennemie, ce sont les professeurs eux-mêmes et les gens de l'administration, s'il en est, au même plan du vouloir et du désir d'améliorer la situation langagière. Et nous pouvons dégager cette conclusion que la majorité des Collèges croient que ce n'est pas uniquement au plan technique et au plan du savoir que se situe le problème des carences en français au collégial mais au plan du vouloir et pas seulement du vouloir des étudiants mais des professeurs de toutes les disciplines et nous ajouterons au plan des administrateurs.

Dans les Collèges que nous avons interrogés, nous avons rencontré un petit groupe de personnes qui ont voulu et ont entrepris une action. Ce groupe se proposait d'entraîner l'ensemble des gens:

professeurs, personnel de soutien, cadres, étudiants vers des mesures fermes susceptibles d'améliorer la langue. Or la masse est impersonnelle et on n'arrive pas à en détacher suffisamment de volontés individuelles pour donner corps à une transformation globale. Nous voyons là une des raisons du piétinement dans l'instauration d'une politique linguistique.

Peut-être le secret de la réussite consiste-t-il à disperser dans la masse des agents dynamiques qui constituent le noyau de cellules actives. Ce secret, nous devons le reconnaître, a été trouvé spontanément par le groupe de travail du Collège de La Pocatière qu'il faudrait applaudir. Il nous semble qu'il est particulièrement important d'en saisir toute la valeur pratique dans les grands Collèges où un mouvement d'ensemble serait trop long et trop lourd à organiser.

La validité d'une politique réside surtout dans le fait qu'elle répond à un besoin, qu'elle est la concrétisation d'un besoin ressenti, il est primordial d'accorder à chaque groupe de personnes la liberté et la responsabilité de formuler ses besoins et de trouver la réponse originale et personnelle à ses problèmes. C'est à notre avis, dans le fait même de cette prise en charge des groupes que réside une politique linguistique. Le texte officiel ne peut que reconnaître ce que les gens font réellement et effectivement. Sinon, il représenterait la profession de foi cynique d'un athée.

Recommandations

Compte tenu de notre conviction qu'une politique linguistique vaut ce que valent les efforts pour la définir et l'implanter; qu'elle est un produit du milieu, qu'elle est un reflet du milieu, qu'elle est la vie linguistique réelle du milieu, nous recommandons:

1° Que les Collèges s'appliquent à définir une politique linguistique selon l'esprit et le dynamisme qui leur sont propres.

2° Que les Collèges et tout leur personnel se définissent et définissent leurs propres aspirations au sujet de la langue de sorte que la politique émane d'eux et réponde à leurs besoins d'ordre linguistique, pédagogique et culturel.

3° Que cette politique soit préparée et élaborée par des personnes et des comités qui soient attentifs aux désirs et aux réticences de leur groupe.

4° Que les Collèges mettent en oeuvre les moyens qui sont possibles et acceptés pour animer le milieu.

5° Que les Collèges voient à mettre en oeuvre les services nécessaires à la poursuite des objectifs.

6° Que les Collèges définissent les responsabilités réparties aux diverses instances quant à l'application de la politique.

7° Que les Collèges déterminent un mode acceptable d'évaluation des résultats de cette politique.

ANNEXE I

Ayant éprouvé le dévouement professionnel du conseiller pédagogique de mon Collège, je me permets aujourd'hui d'extrapoler et de demander la collaboration de tous les conseillers pédagogiques à l'enseignement régulier dans les Collèges du Québec.

Voici quel concours de circonstances m'amène à avoir recours à votre disponibilité. Les dispositions géographico-sociologico-linguistiques de l'Outaouais où je travaille comme professeur de français nous rendent la tâche si particulièrement difficile que nous croyons devoir faire des efforts particuliers pour redresser la langue de nos étudiants. A cet effet, nous avons présenté un projet de recherche à la D.G.E.C. qui s'est montrée réceptive au point de nous accorder une subvention dans le cadre de P.R.O.S.I.P.

Cette recherche a pour but de nous faire connaître les moyens utilisés dans les Collèges pour remédier aux carences en français des étudiants. En premier lieu, nous voudrions obtenir toutes les précisions possibles sur votre démarche de définition, d'implantation et d'évaluation d'une politique linguistique dans votre Collège.

En deuxième lieu, nous voudrions savoir quelles méthodes d'apprentissage ou quels systèmes d'aide personnelle à l'étudiant vous avez instaurés pour répondre aux divers besoins d'apprentissage de la langue maternelle. L'analyse de ces diverses méthodes devrait nous permettre de mieux choisir, dans notre Collège, les moyens propres à valoriser la langue.

.../2

Nous regrettons de vous demander un travail peut-être un peu fastidieux; mais nous pensons que nous devons le faire. Vous comprendrez que, même si vous évaluez votre réponse peu importante par sa teneur, elle sera précieuse à nos yeux si elle nous parvient. Soyez assuré(e) que nous l'apprécierons.

A défaut de pouvoir répondre vous-même au questionnaire, voulez-vous avoir l'obligeance de le diriger vers la personne la mieux placée pour y répondre? S'il y a lieu, voulez-vous y joindre les documents d'appoint sur votre politique linguistique et nous faire parvenir le tout avant le 20 décembre?

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre vif intérêt pour vos réalisations pédagogiques et de nos remerciements pour votre bienveillante collaboration.

Françoise Poitras,
Professeur.

FP/slb

ANNEXE II

Une enquête dont le résultat a été récemment publié par un Collège du Québec révèle que l'instauration d'une politique linguistique dans un Collège a presque toujours été le fruit du travail de la Commission pédagogique. L'instauration d'une telle politique nous apparaît comme une démarche décisive et une réalisation importante dont une Commission pédagogique peut se féliciter et dont on peut la féliciter.

Voici quel concours de circonstances m'amène aujourd'hui à recourir à votre expérience sur cette question. Les dispositions géographico-sociologico-linguistiques de l'Outaouais où je travaille comme professeur de français nous rendent la tâche si particulièrement difficile que nous croyons devoir faire des efforts particuliers pour redresser la langue de nos étudiants. A cet effet nous avons présenté un projet de recherche à la D.G.E.C. qui s'est montrée réceptive au point de nous accorder une subvention dans le cadre de P.R.O.S.I.P.

Cette recherche a pour but de nous faire connaître les moyens utilisés dans les Collèges pour remédier aux carences en français des étudiants.

En premier lieu, nous voudrions obtenir toutes les précisions possibles sur votre démarche de définition, d'implantation et d'évaluation d'une politique linguistique dans votre Collège.

.../2

En deuxième lieu, nous voudrions savoir quelles méthodes d'apprentissage ou quels systèmes d'aide personnelle à l'étudiant ont été instaurés pour répondre aux divers besoins d'apprentissage de la langue maternelle. L'analyse de ces diverses méthodes devrait nous permettre de mieux choisir, dans notre Collège, les moyens propres à valoriser la langue.

Nous regrettons de vous demander un travail peut-être un peu fastidieux; mais nous pensons que nous devons le faire. Vous comprendrez que, même si vous évaluez votre réponse peu importante par sa teneur, elle sera précieuse à nos yeux si elle nous parvient. Soyez assuré(e) que nous l'apprécierons.

A défaut de pouvoir répondre vous-même au questionnaire, voulez-vous avoir l'obligeance de le diriger vers la personne la mieux placée pour y répondre? S'il y a lieu, voulez-vous y joindre les documents d'appoint sur votre politique linguistique et nous faire parvenir le tout avant le 20 décembre.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre vif intérêt pour vos travaux et de nos remerciements pour votre bienveillante collaboration.

Françoise Poitras,
Professeur.

FP/slb

ANNEXE III

Les carences en français au collégial

Enquête subventionnée
par la D.G.E.C.
dans le cadre de P.R.O.S.I.P.

C.E.G.E.P. de l'Outaouais

décembre 1979

A- POLITIQUE LINGUISTIQUE

Nous cherchons à cerner les implications contenues dans l'établissement d'une politique linguistique dans un Collège de même que l'impact d'une telle politique sur l'usage et la qualité de la langue.

(Veuillez ne pas tenir compte des chiffres inscrits à côté des cases et dans la marge).

1. En tant que conseiller pédagogique, croyez-vous qu'une politique officielle au sujet de la langue doive être définie dans un Collège?

   1 ☐ oui, certainement

   2 ☐ oui, peut-être

   3 ☐ je ne sais pas (1)

   4 ☐ non, je ne crois pas

   5 ☐ non, certainement pas

2. Voulez-vous expliquer les raisons de votre réponse?

A- POLITIQUE LINGUISTIQUE

Nous cherchons à cerner les implications contenues dans l'établissement d'une politique linguistique dans un Collège de même que l'impact d'une telle politique sur l'usage et la qualité de la langue.

(Veuillez ne pas tenir compte des chiffres inscrits à côté des cases et dans la marge.)

1. En tant que président de la Commission pédagogique, croyez-vous qu'une politique officielle au sujet de la langue doive être définie dans un Collège?

   1 ☐ oui, certainement

   2 ☐ oui, peut-être

   3 ☐ je ne sais pas (1)

   4 ☐ non, je ne crois pas

   5 ☐ non, certainement pas

2. Voulez-vous expliquer les raisons de votre réponse?

3. Une politique linguistique est-elle présentement définie et appliquée dans votre Collège?

1 ☐ oui

2 ☐ non (2)

si non, répondez à la question suivante;
si oui, passez, s'il-vous-plaît à la question 5 et aux suivantes.

4. Cette politique est-elle présentement à l'étude?

1 ☐ oui

2 ☐ non (3)

si non, passez immédiatement à la question 20;
si oui, répondez aux questions 5 à 10 et passez à la question 20.

5. Qui a pris l'initiative de demander expressément que cette politique soit établie (cochez la case appropriée).

1 ☐ un individu (précisez son statut, s.v.p.)

2 ☐ le département de français

3 ☐ un membre de la Commission pédagogique (4)

4 ☐ le conseiller pédagogique

5 ☐ la direction des services pédagogiques

6 ☐ autres (précisez, s.v.p.)

6. Nous aimerions pouvoir déterminer quel problème on a pensé résoudre par l'instauration d'une politique linguistique. Pouvez-vous nous dire brièvement quelle raison on a invoquée pour justifier la demande d'implanter une politique linguistique dans le Collège?

7. Pour suivre le processus d'implantation de votre politique linguistique, nous croyons utile de savoir à qui la demande a été adressée.

   1 ☐ à la direction des services pédagogiques

   2 ☐ à la Commission pédagogique (5)

   3 ☐ autres (précisez, s'il y a lieu)

8. A quelle date la demande d'implanter une politique linguistique a-t-elle été reçue par les instances concernées?

9. Quelles instances a-t-on chargées de donner suite à la demande et d'étudier la meilleure façon de définir une politique linguistique adaptée à votre Collège? Quelles personnes y ont travaillé?

10. Accepteriez-vous de nous faire parvenir les documents d'appoint au sujet du mode d'élaboration de votre politique linguistique?

1 ☐ oui

(6)

2 ☐ non

11. Nous aimerions connaître les modalités de la mise en application de votre politique linguistique. Voulez-vous nous dire à qui le texte de la politique linguistique et les recommandations qui en découlent ont été remis au terme de la rédaction?

1 ☐ à la direction des services pédagogiques

2 ☐ à la Commission pédagogique (7)

3 ☐ autres (précisez, s'il y a lieu)

12. Qui a été chargé d'élaborer une stratégie favorisant la mise en application des recommandations visant la politique linguistique?

1 ☐ la direction des services pédagogiques

2 ☐ la Commission pédagogique (8)

3 ☐ autres (précisez, s'il y a lieu)

13. Quelles instances ont endossé la responsabilité de diffuser le texte de votre politique linguistique?

1 ☐ la direction des services pédagogiques

2 ☐ la direction du Collège (9)

3 ☐ autres (précisez, s'il y a lieu)

14. Pourriez-vous nous donner la date de la publication officielle de votre politique linguistique? (année, mois)

15. Quels moyens a-t-on utilisés pour diffuser le texte ou la teneur de la politique linguistique instaurée par le Collège?

1 ☐ journal local

2 ☐ journal du Collège

3 ☐ note de service (10)

4 ☐ réunion spéciale

5 ☐ réunions départementales

6 ☐ autres (précisez, s'il y a lieu)

16. A-t-on chargé une personne ou un comité spécial de surveiller l'application de la politique linguistique? (Précisez, s'il y a lieu)

1 ☐ oui (11)

2 ☐ non

17. Avez-vous mesuré les changements que votre politique linguistique a apportés?

1 ☐ oui (12)

2 ☐ non

18. En êtes-vous satisfaits?

1 ☐ oui, entièrement

2 ☐ oui, suffisamment

3 ☐ oui, partiellement (13)

4 ☐ non, pas suffisamment

5 ☐ non, pas du tout

6 ☐ nous ne pouvons nous prononcer

19. Accepteriez-vous d'en discuter avec moi?

1 ☐ oui (14)

2 ☐ non

B- METHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE MATERNELLE

Nous aimerions savoir s'il existe dans votre Collège une ou plusieurs méthodes (en dehors de l'enseignement en salle de classe) par lesquelles l'étudiant peut apprendre et perfectionner sa langue et quelles sont les motivations qui le poussent à les utiliser.

20. Pourriez-vous nous donner le pourcentage approximatif des professeurs qui (dans l'ensemble du Collège) accordent de l'importance à la langue orale ou écrite de leurs étudiants?

1 ☐ 81% - 99%

2 ☐ 61% - 80%

3 ☐ 41% - 60% (15)

4 ☐ 21% - 40%

5 ☐ 0 - 20%

21. Quel est, selon-vous, et de façon approximative le pourcentage des professeurs qui manifestent <u>concrètement</u> leurs exigences au sujet de la qualité de la langue, jusqu'à faire recommencer les travaux ou à soustraire des points dans les travaux des étudiants?

1 ☐ 81% - 99%

2 ☐ 61% - 80%

3 ☐ 41% - 60% (16)

4 ☐ 21% - 40%

5 ☐ 0 - 20%

22. Nous aimerions savoir si, en dehors de ses cours de français, l'étudiant peut utiliser une méthode quelconque d'apprentissage, et comment vous appelez cette méthode. Existe-t-il dans votre Collège? (cochez toutes les cases appropriées)

1 ☐ un atelier de français

2 ☐ un centre de dépannage en français

3 ☐ une clinique de la langue

4 ☐ un centre d'apprentissage en français

(17)

5 ☐ un laboratoire de français

6 ☐ un service de consultation

7 ☐ un système de tutorat

8 ☐ autres (précisez, s'il y a lieu)

si non, passez à la question 33, s.v.p.

23. <u>Qui</u> a mis sur pied ces services que vous avez pointés?

1 ☐ le département de français

2 ☐ un professeur

3 ☐ une équipe de professeurs (18)

4 ☐ la direction des services pédagogiques

5 ☐ autres (précisez, s'il y a lieu)

24. Depuis combien de temps les méthodes que vous avez indiquées sont-elles appliquées dans votre Collège? (donnez-nous, s'il-vous-plaît, le nombre d'années en spécifiant la méthode, si vous en avez indiqué plus d'une).

25. Quelle(s) personne(s) assure(nt) l'animation et la cohésion dans l'usage des méthodes indiquées plus haut?

1 ☐ le responsable de la coordination départementale en français

2 ☐ un seul professeur

(19)

3 ☐ une équipe de professeurs

4 ☐ autres (précisez, s'il y a lieu)

26. Si les personnes qui travaillent avec les étudiants dans l'utilisation des méthodes que vous avez indiquées sont des professeurs, sont-elles, au moins partiellement, libérées de leur charge d'enseignement?

1 ☐ oui

2 ☐ non

3 ☐ la question ne s'applique pas: les personnes concernées ne sont pas des professeurs

27. La méthode que vous appliquez exige la disponibilité de combien de personnes?

28. Cette disponibilité dépend-elle d'une décision collective ou d'une décision personnelle?

1 ☐ décision départementale (21)

2 ☐ base volontaire

29. Combien d'heures/semaine sont offertes par votre méthode au libre choix de l'étudiant?

30. Combien d'étudiants se prévalent des services proposés par votre méthode dans une semaine? (Donnez un nombre approximatif)

31. Pouvez-vous nous dire brièvement quels moyens sont utilisés pour amener l'étudiant à utiliser la méthode d'apprentissage en usage dans votre Collège?

32. Avez-vous mesuré l'efficacité de la méthode que vous utilisez?

1 ☐ oui (22)

2 ☐ non

33. Est-ce que vous accepteriez de nous accorder une entrevue pour nous donner des précisions?

1 ☐ oui (23)

2 ☐ non

ANNEXE IV

Liste des 30 Collèges qui ont fourni des données pour notre enquête

		Effectif étudiants*
1-	Ahuntisc	4641
2-	Bois-de-Boulogne	2703
3-	Bourgchemin (Saint-Hyacinthe)	1614
4-	Côte-Nord (Manicouagan)	968
5-	Edouard-Montpetit	4481
6-	François-Xavier Garneau	2886
7-	John Abbott	4019
8-	Joliette	1849
9-	La Pocatière	1071
10-	Lévis-Lauzon	2742
11-	Limoilou	5143
12-	Maisonneuve	4565
13-	Matane	966
14-	Nord-Ouest	2196
15-	Outaouais	3204
16-	Région de l'Amiante	1504
17-	Rimouski	3956
18-	Rivière-du-Loup	1550
19-	Saguenay (Alma)	1316
20-	(Chicoutimi)	3107
21-	(Jonquière)	3429
22-	(Saint-Félicien	739
23-	Saint-Jean	2109

ANNEXE IV

24-	Saint-Jérôme	2371
25-	Sherbrooke	4427
26-	Trois-Rivières	4732
27-	Valleyfield	1664
28-	Vanier	5726
29-	Montréal (sans identification)	--
30-	Montréal (sans identification)	--
	Champlain (pas de réponse au questionnaire; visite seulement; nous n'en tenons pas compte dans les statistiques).	--

---

* Tiré de l'Annuaire de la fédération des CEGEP 1979-80

ANNEXE V

DISTRIBUTION DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Collège	Titre des personnes
1- Ahuntsic	1- coordonnatrice du département de français
2- Bois-de-Boulogne	2- conseiller pédagogique
	3- président de la Commission pédagogique
3- Bourgchemin (St-Hyacinthe)	4- conseiller pédagogique
4- Côte-Nord (Manicouagan)	5- conseiller pédagogique - président du comité pédagogique
5- Edouard-Montpetit	6- conseiller pédagogique
6- François-Xavier Garneau	7- animateur linguistique
7- Joliette	8- conseiller pédagogique
8- La Pocatière	9- adjoint au D.S.P.
9- Lévis-Lauzon	10- président de la Commission pédagogique
10- Maisonneuve	11- coordonnateur de la recherche et de l'expérimentation
11- Matane	12- adjoint à l'organisation de l'enseignement
12-	13- département de Lettres
12- Nord-Ouest	14- coordonnatrice du département de français
13- Outaouais	15- conseiller pédagogique
14-	16- président de la Commission pédagogique
14- Région de l'Amiante	17- D.S.P.
15- Rimouski	18- conseiller pédagogique
	19- président de la Commission pédagogique
16- Saguenay (Alma)	20- conseiller pédagogique
17- (Chicoutimi)	21- conseiller pédagogique
18- (Jonquière)	22- responsable de la R.& E.
19- Saint-Félicien)	23- président de la Commission pédagogique

ANNEXE V (suite)

Collège	Titre des personnes
20- Saint-Jean	24- co-responsable de la gestion départementale
21- Saint-Jérôme	25- conseiller pédagogique
22- Sherbrooke	26- responsable de la R et E
23- Trois-Rivières	27- professeur, secrétaire du comité de français
24- Valleyfield	28- président de la Commission pédagogique
25- Vanier	29- président de la Commission pédagogique
26- Montréal (non identifié)	30- conseiller pédagogique
27- Montréal (non identifié)	31- conseiller pédagogique

27 Collèges participent à l'enquête en répondant au questionnaire;

3 Collèges ont répondu par lettre ;

1 Collège n'a pas répondu, mais nous a accordé une entrevue.

21 personnes ont répondu au questionnaire.

ANNEXE VI

25/30 Collèges ont ou préparent une politique linguistique

Collèges qui déclarent avoir une politique (10) 33.3%	Collèges qui disent préparer une politique (15) 50%	Collèges qui déclarent n'avoir pas de politique (5) 16.7%
Saint-Hyacinthe	Ahuntsic	Joliette
Manicouagan	Bois-de-Boulogne	Lévis-Lauzon
François-Xavier Garneau	Edouard-Montpetit	Saint-Jérôme
John Abbott	Limoilou	Montréal (non identifié)
La Pocatière	Maisonneuve	Montréal (non identifié)
Matane	Nord-Ouest	
Chicoutimi	Outaouais	
Saint-Félicien	Région de l'Amiante	
Trois-Rivières	Rimouski	
Vanier	Rivière-du-Loup	
	Alma	
	Jonquière	
	Saint-Jean	
	Sherbrooke	
	Valleyfield	

ANNEXE VII

Répartition des données selon les effectifs des Collèges

Sur 10 Collèges qui ont une politique

- 5 sont des petits Collèges (500 à 2000 étudiants)
- 2 sont des moyens Collèges (2000 à 3500 étudiants)
- 3 sont des grands Collèges (3500 à 7000 étudiants)

Sur ces 3 grands Collèges

- 2 sont des Collèges anglophones

Sur 15 Collèges qui préparent une politique

- 5 sont des petits Collèges
- 4 sont des moyens Collèges
- 6 sont des grands Collèges

Sur 5 Collèges qui ne préparent pas de politique

- 1 est un petit Collège
- 2 sont des moyens Collèges
- 2 sont des Collèges de Montréal

ANNEXE VII (suite)

Sur 25 Collèges qui ont ou préparent une politique

10 sont des petits Collèges
6 sont des moyens Collèges
7 sont des grands Collèges
2 sont des grands Collèges anglophones

Sur 5 Collèges qui ne préparent pas de politique

1 est un petit Collège
2 sont des moyens Collèges
2 sont des Collèges de Montréal

ANNEXE VIII

Répartition des données selon les régions *

	Ont ou préparent une politique	N'ont pas de politique	Ne participent pas à l'enquête
BAS ST-LAURENT-GASPESIE			
Gaspésie			X
Matane	X		
Rimouski	X		
SAGUENAY-LAC ST-JEAN			
Alma	X		
Chicoutimi	X		
Jonquière	X		
Saint-Félicien	X		
QUEBEC			
François-Xavier Garneau	X		
La Pocatière	X		
Lévis-Lauzon		X	
Limoilou	X		
Région de l'Amiante	X		
Rivière-du-Loup	X		
Sainte-Foy			X
St-Lawrence			X

ANNEXE VIII (suite)

TROIS-RIVIERES			
Drummondville			X
Shawinigan			X
Trois-Rivières	X		
Victoriaville			X
CANTONS DE L'EST			
Lennoxville			X
Sherbrooke	X		
NORD DE MONTREAL			
Joliette		X	
Lionel-Groulx			X
Montmorency			X
Saint-Jérôme		X	
SUD DE MONTREAL			
Edouard-Montpetit	X		
Granby			X
Saint-Hyacinthe	X		
Saint-Jean-sur-Richelieu	X		
Champlain, St-Lambert			X
Campus Sorel-Tracy			X
Valleyfield	X		

ANNEXE VIII (suite)

ILE DE MONTREAL			
Ahuntsic	X		
André-Laurendeau		?	
Bois-de-Boulogne	X		
Dawson			X
John Abbott	X		
Maisonneuve	X		
Rosemont			X
Saint-Laurent		?	
Vanier	X		
Vieux-Montréal		?	
OUTAOUAIS			
Outaouais	X		
NORD-OUEST			
Nord-Ouest	X		
COTE-NORD			
Manicouagan	X		
Mingan			X

* Réf: Lavigne, Jacques (direction des études économiques et démographiques) zone de recrutement des organismes d'enseignement collégial, par école de provenance, automne 77. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, Secteur de la planification , document statistique 51, sept. 1979.

ANNEXE IX

LISTE DES DOCUMENTS RECUS

Note: Lorsque les documents issus des comités divers ou des personnes responsables étaient datés, nous les avons classés par ordre chronologique.

Document

1 COLLEGE AHUNTSIC. Annexe au questionnaire [mise au point au sujet d'un centre de dépannage créé en octobre 1979] 1 page.

2 Centre de dépannage en français, rapport de la session d'automne 1979. Comité du centre de dépannage, Jean Godin. 6 pages.

3 COLLEGE BOIS-DE-BOULOGNE. Objectifs pour le département de français, politique de la langue, principales mesures départementales, propositions. 2 pages.

4 Plan d'action pour l'animation du milieu en fonction de la politique de la langue élaborée par le département de français. Michel Paquin. 6 pages. Annexe I. Extraits du questionnaire utilisé au Collège de Sainte-Foy. 8 pages.

5 Quelques indications relatives au choix des priorités d'action. Michel Paquin. 1 page.

6 COLLEGE BOURGCHEMIN, campus SAINT-HYACINTHE. Moyens à utiliser pour assurer une qualité constante de la langue écrite. Rapport des membres du sous-comité de l'assemblée des coordonnateurs. Novembre 1975. 19 pages.

7 CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE. CAMPUS SAINT-LAMBERT-LONGUEUIL. A manual for tutors. Susan Woodruff, Susan Kerwin. 205 pages.

8 Amount of time spent studying and reading daily. 1 page.

9 Assignment #4 Writing up your study contract. 3 pages.

10 Assignment #5 Self instruction on "how to study". 3 pages.

11 Assignment #6 Weekly schedules, lists, charts, graphs, and progress reports. 2 pages.

12 Attitude to reading scale. 1 page.

13 College complementary course 905-101-78. "To teach is to learn". Academic tutoring in Theory and Practice. 3 pages.

14 College Student Record Book. Susan Woodruff. 96 pages.

15 College english placement test. 6 pages.

16 Diagnostic profile for survey of study habits and attitudes. 1 page.

17 Diagnostic reading test. 23 pages.

18 Goal setting. 3 pages.

19 Self Concept scale. 2 pages.

20 Self Management survey. Susan Kerwin. 3 pages.

21 Skills improvement options. 11 pages.

22 Study attitudes check list. 2 pages

23 Study habits check list. 4 pages.

24 Survey of study habits and attitudes. 4 pages.

25 Tutee's questionnaire. 3 pages.

26 Workbook for developing reading efficiency. Susan Woodruff. 290 pages.

27 COLLEGE REGIONAL DE LA COTE-NORD. Campus MANICOUAGAN (Hauterive) Projet de politique de la langue française écrite au campus Manicouagan. Hauterive. 13 février 1979. 8 pages.

28 Politique du français. Comité pédagogique 1978-79 en collaboration avec le département de français. 15 août 1979. 5 pages.

29 COLLEGE FRANCAIS-XAVIER GARNEAU. Politique de la langue écrite dans le secteur de l'enseignement. Mars 1978. 21 pages.

30 Rapport du comité ad hoc. mai 1978. 3 pages.

31 Rapport d'étape. Jean-Marie Rousseau, animateur linguistique. Janvier 1979. 4 pages.

32 Une politique linguistique qui se veut globale. 5 pages.

33 Rapport d'étape. Jean-Marie Rousseau. Printemps 1979. 11 pages.

34 Politique linguistique: un bilan positif déjà. 2 pages.

35 Proposition relative au poste d'animateur linguistique, 30 mai 1979. 2 pages.

36 Politique de la correction de la langue écrite. Département de Lettres. 3 pages.

37 Une politique linguistique globale. 1 page.

38 Pénaliser: pourquoi et pourquoi pas? 4 pages.

39 Une nouvelle pédagogie dans l'enseignement correctif du français au collégial. 3 pages.

40 Votre français écrit. 2 pages.

41 Proposition. 2 pages.

42 Drame. Jean-Marie Rousseau. 4 pages.

43 L'encadrement des cours normatifs de français. Colloque A.Q.P.F., mai 1979. 9 pages.

44 Rapport d'étape. Jean-Marie Rousseau. Janvier 1980. 12 pages.

45 JOHN ABBOT COLLEGE. Dimensions of Development. Dr Gerald Bissett. December 1979. 2 pages.

46 COLLEGE DE LA POCATIERE. Rapport du comité Téfec, novembre 1975. 3 pages.

47 Rapport du comité pour l'amélioration du français écrit. Avril 1976. 13 pages.

48 Politique de la langue française écrite. Mai 1977. 54 pages.

49 Autrement dit. Daniel Saint-Pierre, (Chronique de langue). 12 pages.

50 Historique de la politique de la langue française écrite au C.E.G.E.P. de La Pocatière. 7 pages.

51 COLLEGE DE LIMOILOU. Extraits des procès-verbaux des réunions du département de français. Mars 1979 - avril 1980. 4 pages.

52 Politique du français écrit. Décembre 1979. 4 pages.

53 Français correctif. 16 pages.

54 COLLEGE DE MAISONNEUVE. Résultats des questionnaires sur la langue écrite des étudiants. 20 pages.

55 Travaux du comité sur la langue. 10 pages.

56 COLLEGE DE MATANE. Politique du français écrit. Janvier 1978. 1 page.

57 COLLEGE DU NORD-OUEST. Résultats du test Téfec. Janvier 1977. 5 pages.

58 COLLEGE DE L'OUTAOUAIS. Propositions pour un plan concerté d'amélioration générale de la qualité du français au Collège de l'Outaouais (dans le cadre de l'année du français) Benoît Renaud. 1978. 3 pages.

59 COLLEGE DE LA REGION DE L'AMIANTE. Position des professeurs de français sur le problème de la correction de la langue écrite. 2 pages.

60 Politique concernant le français écrit. 1979. 9 pages.

61 COLLEGE DE RIMOUSKI. L'EMISSAIRE. Numéro spécial. Rapport sur l'amélioration du français. Comité sur l'amélioration du français. novembre 1977. 21 pages.

62 Une politique de correction du français pour notre Collège ou Règles d'application du régime pédagogique en ce qui a trait à "la correction de la langue écrite et parlée". 20 avril 1977. 5 pages.

63 Lettre adressée aux membres du Conseil d'administration. Signée Gérald Garon, [accompagnée d'un document intitulé Rappel, historique succinct des recommandations et des décisions]. 6 octobre 1977. 3 pages.

64 Correction et amélioration du français au plan pédagogique. Règlement approuvé par le Conseil d'administration du Collège à son assemblée du 18 octobre 1977. novembre 1977. 2 pages.

65 L'enseignement des langues. [Bilan des expériences au Collège]. 3 pages.

66 Rapport final du comité d'étude sur les difficultés d'apprentissage en lecture et en français écrit. 18 avril 1979. 8 pages.

67 Extrait du procès-verbal de la 8^{e} assemblée du Conseil d'administration. 21 juin 1979. 4 pages.

COLLEGE REGIONAL DU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

68 Vers une politique globale de valorisation de la langue d'enseignement au Collège de Chicoutimi. Janvier 1979. 11 pages.

69 Rapport du Comité pour la valorisation du français. Mai 1979. 17 pages.

70 COLLEGE DE JONQUIERE. Propositions portant sur une politique de la langue française au C.E.G.E.P. de Jonquière. Avril 1979. 7 pages.

71 Extrait du procès-verbal de la réunion de la Commission pédagogique tenue le 11 juin 1979. 3 pages.

72 COLLEGE DE SAINT-FELICIEN. Rapport sur la politique linguistique à adopter pour l'année 1977-78. Avril 1977. 6 pages.

73 COLLEGE DE TROIS-RIVIERES. Pour une politique de la langue au Collège de Trois-Rivières (questionnaire adressé aux professeurs en vue de préparer une journée pédagogique). Mai 1977. 6 pages.

74 Pour une politique du français au C.E.G.E.P. de Trois-Rivière. Journée pédagogique collégiale de mai 1977. Documents préparatoires. 13 pages (en annexe: une politique de correction du français pour notre College. Document du Collège de Rimouski. Comité de relance). 5 pages.

75 L'Echange. (Bulletin des Professeurs) volume IX, numéro 2. "Le français au Collège". 25 août 1977. 2 pages.

76 Comité du français au Collège. Rapport de fin d'année déposé à la Commission pédagogique le 15 mai 1978. 5 pages.

77 VANIER COLLEGE. English core. Winter semester'79. 56 pages.

78 Effective communication program 1974-1979. A historical perspective. 7 pages.

BIBLIOGRAPHIE

BEAULIEU, Georges, BOURGEAU, Jean-Paul et PAQUIN, Michel. Les erreurs fréquentes en français écrit au collégial. Description des comportements. Élaboration d'un matériel didactique pertinent. juin 1977. 214 pages.

BELANGER, Michel et RIBES, Ginette. Expérimentation d'une méthode d'enseignement correctif du français écrit pour le niveau collégial. Cégep de Trois-Rivières. 1978. 100 pages.

BELANGER, Michel et DELMAS-RIBES, Ginette. Pour un enrichissement du vocabulaire au collégial. Cégep de Trois-Rivières. sept. 1979. 34 pages.

BENOIT, Francine. L'atelier de français au secondaire: une aventure qui prend du sens. Québec, ministère de l'Éducation code 54.6279/Tey-02-0277. juin 1977. 92 pages.

BIBEAU, G. DOUCET, L., POIRIER, J.C., VERMETTE, M.. Enquête sur le français écrit dans les Cégeps. Cégep de Maisonneuve, 1975. 168 pages.

COUTURE, Micheline, ROUSSEAU, François. Cours correctif en français écrit: expérimentation de la méthode Riéfec, rapport d'étape. Cégep de Sherbrooke, août 1979. 44 pages.

DEPARTEMENT DE FRANCAIS. Questionnaire soumis aux départements du Cégep de Sainte-Foy. avril 1978. 131 pages.

LE BOULANGE, Marc. Enquête sur les tâches et objectifs dans les cours obligatoires de français au niveau collégial. Québec. Belgique, février 1978. 240 pages.

LECLERC, Jean-Marc. Collaboration: LANDRY, Simone. Dossier sur l'enseignement: systèmes, méthodes, techniques. Services pédagogique de l'Université de Montréal 1977.

MARTIN, André, HAMERS, Josiane, GODIN, Jean. L'évaluation de la compétence linguistique et du vocabulaire actif des étudiants de première session au niveau collégial, août 1978. 201 pages.

MEMOIRE DU GROUPE EFEC au ministère de l'Education. Réflexions sur l'enseignement et l'apprentissage du français langue maternelle. sept. 1976. 47 pages.

MILOT, Jean-Guy. L'enseignement de la grammaire au secondaire. Université de Montréal, faculté des sciences de l'éducation 1978. 142 pages.

MINISTERE DE L'EDUCATION. Direction générale de l'enseignement collégial. TEFEC, Test de classement en français écrit. Manuel d'accompagnement, février 1980.

MINISTERE DE L'EDUCATION. Direction générale de l'enseignement collégial. Test diagnostique de morpho-syntaxe du français écrit au collégial. Manuel d'accompagnement. Février 1980.

MINISTERE DE L'EDUCATION. Direction générale de l'enseignement collégial. Test diagnostique de français écrit au collégial. Construction de la phrase. Manuel d'accompagnement. février 1980.

TELLIER, Jean. Développement intellectuel et apprentissage au niveau collégial. Cégep de Saint-Jérôme. mai 1979. 40 pages.

TOURNIER, Michèle. Typologie des formules pédagogiques. Mai 1978. 267 pages.

SCHWARTZ, Géraldine, MICHAUD, Yves et alii. Programme pour développer la compétence en lecture et le rendement scolaire chez les étudiants dangereusement faibles du collégial. juin 1977.

TROESTLER, Paul-Pierre. Orthographe professionnelle. Essai de typologie des fautes. Cégep de Jonquière, 1978. 162 pages.

Table des matières

	Introduction	1
I	La recherche: étapes et objectifs	9
II	Synthèse des principales réponses au questionnaire	15
III	Analyse des relations entre les principales réponses	24
IV	Les documents: classement, inventaire, analyse	31
V	Analyse critique des moyens choisis	42
VI	Conversations téléphoniques et entrevues	58
VII	Les méthodes d'apprentissage	93
VIII	Commentaires sur la pertinence d'une politique linguistique	105
	Conclusion	111
	Recommandations	115
	Annexes	
I	Lettre de présentation au conseiller pédagogique	117
II	Lettre de présentation au président de la C.P.	119
III	Questionnaire	121
IV	Liste des Collèges qui ont fourni des données	134
V	Distribution des réponses au questionnaire	136
VI	Listes des Collèges qui ont ou préparent une politique	138

VII Répartitions des données selon les effectifs des Collèges 139

VIII Répartition des données selon les régions 141

IX Liste des documents reçus 144

X Bibliographie 151

Dépôt légal - troisième trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec